



Canaples

2017 - 2020



Table des matières

Avant-propos	3
Partie 1 : Le Programme APC	4
1. Démarche de l'Atlas Participatif sur la biodiversité des Communes : l'APC.....	4
2. Quelques notions scientifiques.....	5
3. L'équipe et les partenaires.....	8
Partie 2 : Présentation de la commune	9
1. Situation.....	9
2. L'État initial sur Canaples.....	9
3. Zonages et données environnementales.....	13
Partie 3 : Présentation des inventaires réalisés	16
1. Les espèces.....	18
Faune.....	18
Flore.....	40
Espèces exotiques envahissantes (EEE).....	46
2. Habitats naturels.....	52
Partie 4 : Synthèse	58
1. Données naturalistes.....	58
2. Les zones à enjeux.....	59
3. Les zones d'intérêt de la commune.....	62
4. Trame Verte et Bleue (TVB).....	64
5. Préconisations.....	67
6. Commune et sa biodiversité en général.....	68
Partie 5 : Bibliographie	69
Partie 6 : Annexes	70
Nomenclature liée aux annexes.....	70
Annexe – Liste des oiseaux recensés.....	72
Annexe – Liste des odonates recensés.....	76
Annexe – Liste des chiroptères recensés.....	77
Annexe – Liste des lépidoptères recensés.....	78
Annexe – Liste des mammifères recensés.....	80
Annexe – Liste des poissons recensés.....	81
Annexe – Liste des amphibiens et reptiles recensés.....	81
Annexe – Liste des orthoptères recensés.....	82
Annexe – Liste des autres invertébrés recensés.....	83
Annexe – Liste de la flore recensée.....	86

Avant-propos

L'équipe de Somme Nature tient à remercier l'ensemble des intervenants qui ont pu participer de près ou de loin à la réalisation de cet atlas.

Plus particulièrement nous remercions la commune de Canaples sans laquelle ce projet n'aurait pu voir le jour. Nous remercions également les habitants de la commune qui ont participé aux inventaires grâce à leurs observations, et dont certains nous ont ouvert leurs portes pour venir installer quelques équipements.

Ce document présente le bilan lié à l'atlas effectué sur la commune. Il est un état des lieux des connaissances liées à la biodiversité de Canaples et ne détaillera donc pas toutes les actions réalisées dans le cadre du projet.

Pour plus de documentation vous pouvez vous rendre sur notre site :

www.somme-nature.fr, rubrique nos actions, nos conseils environnementaux, APC.

Bonne lecture.

Partie 1 : Le Programme APC

1. Démarche de l'Atlas Participatif sur la biodiversité des Communes : l'APC

L'origine

C'est en 1992, lors d'un Sommet de la Terre que la communauté internationale, consciente des apports rendus par la biodiversité, mais aussi des menaces qui pèsent sur elle, s'engage à travers la Convention Diversité Biologique. Celle-ci a été ratifiée par 193 parties qui s'accordent sur la nécessité de conserver la biodiversité.

La France, pays signataire de cette convention, se lance alors dans sa concrétisation à travers un large programme de Stratégie National pour la Biodiversité (de 2004 à 2009 puis de 2011 à 2020).

Les atlas s'intègrent dans cette volonté de prendre en compte la biodiversité à une échelle plus locale. Les Atlas Participatifs dans les Communes (APC) sont à l'origine une action dérivée directement des Atlas de Biodiversité Communale (ABC) initiée en 2010 par le Cabinet ministériel du MEEDDM. L'initiative de ce projet innovant est issue d'un triple constat : l'existence de lacunes dans notre connaissance de la biodiversité, une mobilisation locale insuffisante sur ces questions dans certains territoires et une volonté de l'État de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.

L'Atlas Participatif de la biodiversité dans les Communes doit donc répondre à plusieurs objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité locale afin d'améliorer la connaissance scientifique nationale et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés.
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser.
- Créer un outil pour la commune afin d'intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Ce projet s'inscrit comme véritable outil permettant d'aider les communes (élus, acteurs, habitants) à connaître et valoriser leur biodiversité à l'échelle locale. Il est d'ailleurs important de souligner que l'APC et les atlas de biodiversité en général, n'ont aucune portée réglementaire en matière de biodiversité. Il s'agit d'une démarche volontaire, aboutissant à un outil scientifique d'aide à la décision qui permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité d'un territoire. En outre, il permettra d'anticiper certaines dispositions réglementaires.

De façon plus générale, les actions menées via les Atlas en faveur des espèces ou des milieux naturels bénéficieront à l'ensemble de la biodiversité du territoire français. Il est en effet essentiel de prendre en compte les enjeux locaux à une échelle plus large que les limites communales. En effet, les habitats naturels ne se limitent pas aux frontières communales et régionales, et les espèces concernées se déplacent parfois bien au-delà.

L'APC mené sur Canaples

L'atlas communal a pu voir le jour grâce à plusieurs financements : de la Région des Hauts-de-France via le Fonds européen de développement régional (FEDER), et donc l'Union Européenne, ainsi que de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

L'APC est un grand programme étalé sur 3 ans porté par l'association Somme Nature (CPIE Vallée de Somme). Il a donc débuté en 2017 et devait se terminer en 2020. Suite à la crise sanitaire de 2020, le programme a été repoussé jusqu'en février 2021 afin que Somme Nature puisse continuer le projet le plus favorablement possible.

Au total ce sont 7 communes de la Somme qui ont accepté de se lancer dans l'aventure des atlas de biodiversité. Nous retrouvons en plus de Canaples : Bovelles, Beaucourt sur l'Hallue, Coisy, Domesmont, Pierregot et Vignacourt.

2. Quelques notions scientifiques

Afin d'appréhender l'atlas dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'exposer quelques bases.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité, issue de la contraction diversité biologique est un terme récent qui émerge de la communauté scientifique dans les années 1980. Elle représente la diversité naturelle du monde du vivant prenant en compte toutes les échelles de taille, d'espace, de temps. Nous avons donc 3 grands niveaux de biodiversité en lien les uns avec les autres :

- Le niveau génétique (l'ADN des espèces).
- Le niveau spécifique (les espèces).
- Le niveau écosystémique (lieu de vie des espèces).

Le niveau génétique

Le niveau génétique constitue le premier niveau de la biodiversité. Tous les organismes vivants que sont les plantes, les animaux ou les champignons sont composés de cellules renfermant des brins d'ADN (acide désoxyribonucléique), support de l'information génétique.

L'ADN, bien qu'universel et conçu de manière identique pour tous les organismes vivants, est très diversifié, y compris au sein des individus de la même espèce. C'est pour cette raison que tous les individus d'une espèce possèdent des caractéristiques différentes. Chez les humains, la diversité génétique explique que chaque personne ne possède pas la même taille, la même forme de nez ou encore la même couleur des yeux.

Le niveau spécifique (espèce)

Le deuxième niveau de la biodiversité s'apparente aux espèces. Mais qu'est-ce qu'une espèce ?

Une espèce est une population ou en ensemble de populations dont les individus peuvent se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde dans des conditions naturelles (*Ernst Mayr, 1942*). Les espèces peuvent donc avoir toutes les tailles des plus petites, comme les bactéries ou insectes, jusqu'aux plus grandes comme certains mammifères. Les naturalistes distinguent trois catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge (champignons et lichens).

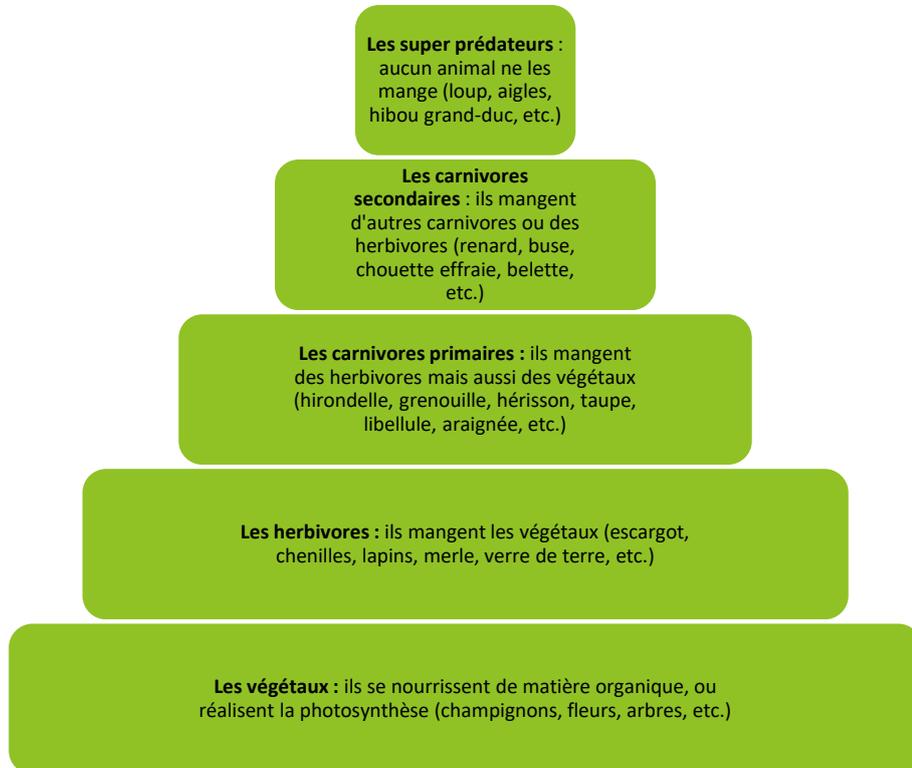
La faune ou dans le langage courant « les animaux » sont constitués de plusieurs groupes très diversifiés du fait de leurs habitats, leurs modes de déplacements, leur alimentation, leur reproduction...

La flore ou dans le langage courant « les plantes » regroupent les organismes vivants capables de réaliser la photosynthèse. Ce processus permet de réaliser la synthèse de matière organique à partir d'eau, d'énergie

lumineuse et de dioxyde de carbone (CO₂), tout en relâchant de l'oxygène nécessaire à la respiration des êtres vivants.

Au niveau spécifique nous pouvons déjà établir des liens « vitaux » entre les végétaux et animaux à travers un besoin élémentaire : se nourrir.

Un exemple de chaîne alimentaire souligne alors l'importance de la présence d'une espèce dans un milieu pour la survie d'une autre.

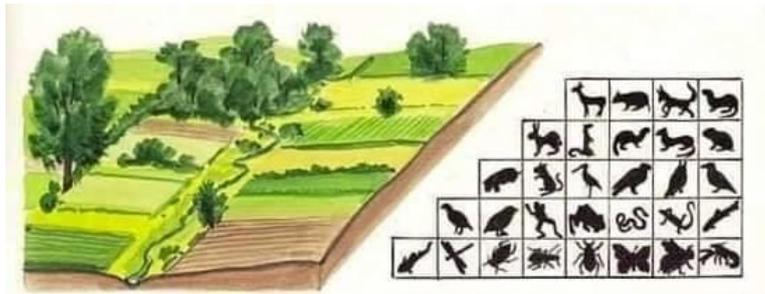


Le niveau écosystème (lieu de vie des espèces)

Le troisième niveau de la biodiversité est l'écosystème, lieu de vie et d'interaction des espèces. Un écosystème est un ensemble formé d'une communauté d'êtres vivants en interrelation dans un environnement.

L'endroit où « habite » une espèce n'est jamais aléatoire. En effet, chaque espèce a des besoins particuliers qui lui sont propres et « habite » dans le milieu où sont présentes ces ressources. C'est pourquoi il est très important de décrire, les espèces, mais aussi le milieu de vie dans lequel elles évoluent.

Il existe différentes échelles d'écosystème tout imbriquées les unes dans les autres. Par exemple, un micro-écosystème tel un tronc d'arbre mort est imbriqué lui-même dans un écosystème plus large comme une forêt.



Dans cet Atlas on distingue plusieurs milieu de vie des espèces :

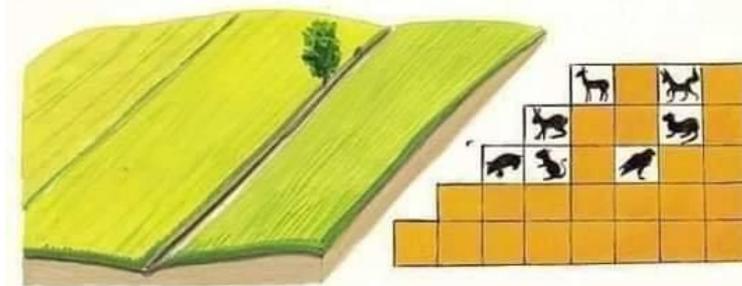
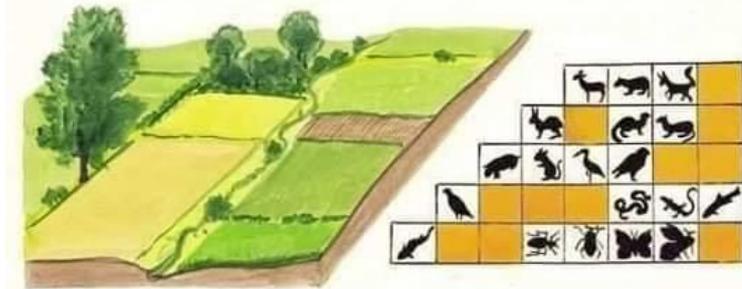
- Milieux urbains.
- Milieux agricoles et bocagers (haies, parcelles agricoles, prairies).
- Milieux humides et aquatiques (marais, mares, étangs...).
- Milieux boisés (forêts, bois).

Élément important : les milieux naturels sont diversifiés sur un territoire donné, plus les espèces qui y vivent le sont aussi, comme le montre cette illustration.

D'une façon générale, dans l'univers du vivant, tous les éléments sont interconnectés. Chaque élément d'un écosystème interagit avec un ou plusieurs autres éléments à travers différentes relations comme l'alimentation, le support, le transport, l'abri, la reproduction, etc. Il est donc nécessaire de comprendre l'importance d'un bon équilibre entre les espèces vivantes d'une part, et entre les espèces vivantes et les éléments de leur environnement d'autre part.

Chaque maillon, de chaque échelle a son importance et son rôle dans l'écosystème.

L'APC permet d'identifier la biodiversité générale et spécialisée. En écologie, nous pouvons



simplifier et regrouper les espèces en 2 catégories distinctes : les espèces généralistes et les espèces spécialistes.

Les espèces généralistes peuvent vivre dans des conditions variées, elles s'adaptent en général au milieu dans lequel elles sont. Par exemple l'Ortie dioïque peut se développer aussi bien dans des prairies pâturées, que des bords de chemins ou sur tout autre support riche en nutriments.

À la différence, les espèces spécialistes nécessitent à au moins 1 moment de leur vie, des conditions ou des éléments spécifiques. Par exemple, certaines espèces d'orchidées ne pourront se développer que sur des pelouses sèches ou dans des tourbières. Ces milieux sont naturellement rares, puisque les sols associés sont très spécifiques.

Les espèces spécialisées illustrent la relation importante entre une espèce et son environnement : une petite proportion d'espèces se trouve dépendante d'une petite proportion d'habitats naturels. Dans ce cas l'écosystème présent repose sur un équilibre tendu.

Les inventaires réalisés permettent alors parfois de mettre en évidence la présence d'un milieu d'intérêt prioritaire : ces habitats spécialisés abritent souvent une grande biodiversité, et leur dégradation est généralement peu ou pas réversible.

Les services rendus par la biodiversité

Quotidiennement, la biodiversité nous rend énormément de services et sans même que l'on en ait conscience. Elle est donc indispensable que ce soit pour nous nourrir, nous soigner ou encore nous inspirer. C'est pourquoi il nous est nécessaire de la préserver et de composer avec elle.

Actuellement, beaucoup de ressources, d'inspirations technologiques et scientifiques, de réponses aux problèmes sanitaires sont présentes dans la nature, et beaucoup sont encore à découvrir.

Quelques exemples de service rendus :

- Agriculture : la culture, l'élevage font partie intégrante de notre alimentation. La diversité des espèces végétales et animales nous permet d'avoir une alimentation variée et équilibrée. D'autant plus que l'on utilise des microorganismes (bactéries) pour réaliser la fermentation afin de produire du fromage, des yaourts, de la bière...
- Santé : la santé physique ou morale de l'humain dépend fortement de la nature et de la biodiversité qui nous entoure. À noter que la plupart des médicaments sont constitués de molécules naturelles, notamment pour la molécule de l'aspirine présente à l'état naturel dans certaines plantes (saules, reines des prés).
- La pollinisation des végétaux cultivés grâce aux d'insectes pollinisateurs tels que les abeilles, est directement bénéfique aux agriculteurs.
- Auxiliaire de culture : régulation des espèces dites « ravageuses » de culture par la prédation de petits animaux (musaraigne, couleuvre, araignées, etc.) ou encore de certains insectes (coccinelles, punaises, etc.). Action directement bénéfique aux agriculteurs.
- Service écosystémique : épuration des eaux par l'intermédiaire des plantes présentes dans les haies ou encore dans les zones humides, fertilisation des sols par l'intermédiaire de bactéries, d'invertébrés décomposeurs, régulation de l'eau grâce aux zones humides, marais.
- Inspirations : la biodiversité nous apporte aussi une source d'inspiration infinie que ce soit dans la culture (art, etc.), les traditions et dans les nouvelles technologies (biomimétisme).

3. L'équipe et les partenaires

L'association Somme Nature dispose d'une équipe de naturalistes spécialisés dans les divers groupes faunistiques et floristiques.

L'ensemble des personnes ayant mené et participé au projet sont les suivantes :

- Antonin Waterschoot, chargé de mission faune.
- Aurélien Savoy, chargé de mission flore.
- Brice Marinier, chargé de mission faune.
- Raphaël Trombert, chargé de mission faune.
- Alexandre Martel, animateur naturaliste.
- Clément Bionaz, chargé de communication.

Dans le cadre de cet Atlas plusieurs partenaires ont été sollicités afin de réaliser l'état initial des zonages environnementaux et d'obtenir les données naturalistes sur le territoire de la commune :

- Le premier partenaire de cet Atlas est la mairie de Canaples.
- L'association Picardie Nature a été sollicitée pour recueillir les données naturalistes liées à la faune déjà acquises sur le territoire à travers la base de données régionale ClicNat. Elle est également membre du COPIL technique du projet.
- Le Conservatoire Botanique National de Bailleul a été sollicité pour obtenir les données naturalistes liées à la flore déjà acquises sur le territoire à travers l'outil Digital 2..

Partie 2 : Présentation de la commune

1. Situation

Canaples, est une charmante petite commune rurale se situant dans la région des Hauts de France, ex Picardie. Elle est localisée département de la Somme (80), à 20km au nord d'Amiens. Les communes voisines de Canaples sont Fieffes-Montrelet, Bonneville, Pernois Halloy-lès-Pernois, Havernas, Wargnies et Naours.

Depuis janvier 2017, la Communautés de Communes Nièvre et Somme (CCNS), issu de fusion entre deux communautés de communes (Val de Nièvre et Environs et Ouest Amiens) regroupe 36 communes, dont Canaples.

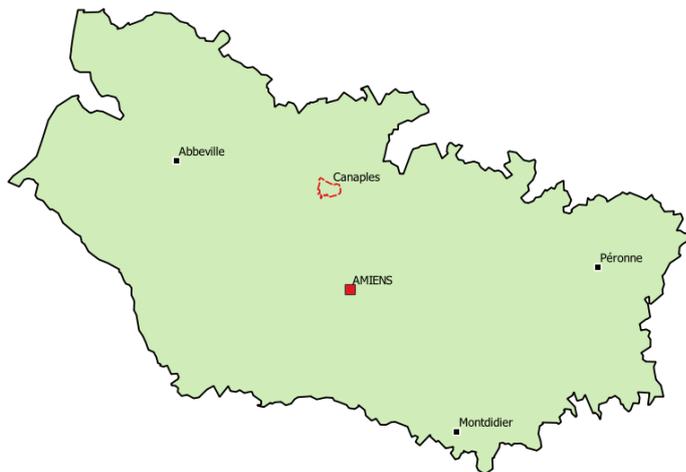


Figure 1 : Localisation de la commune de Canaples

Quelques chiffres sur la commune

Nombre d'habitants	705 en 2016
Altitude	40min-153 max
Superficie	10.26 km ²
Pourcentage zonage environnemental	30%

2. L'État initial sur Canaples

Géologie

La Picardie apparait comme le prolongement du Bassin sédimentaire de Paris d'un point de vue géologique et comprend deux entités géologiques majeures :

- L'affleurement de l'auréole du Crétacé supérieur, sous un faciès de craie largement développé sur les territoires de la Somme, du nord de l'Aisne et de l'ouest de l'Oise.
- L'affleurement des sédiments du Tertiaire (sables et argiles de l'Eocène principalement) déposés sur le substrat crayeux au sud de l'Aisne et à l'est de l'Oise.

La commune de Canaples est donc située sur l'affleurement du Crétacé supérieur.

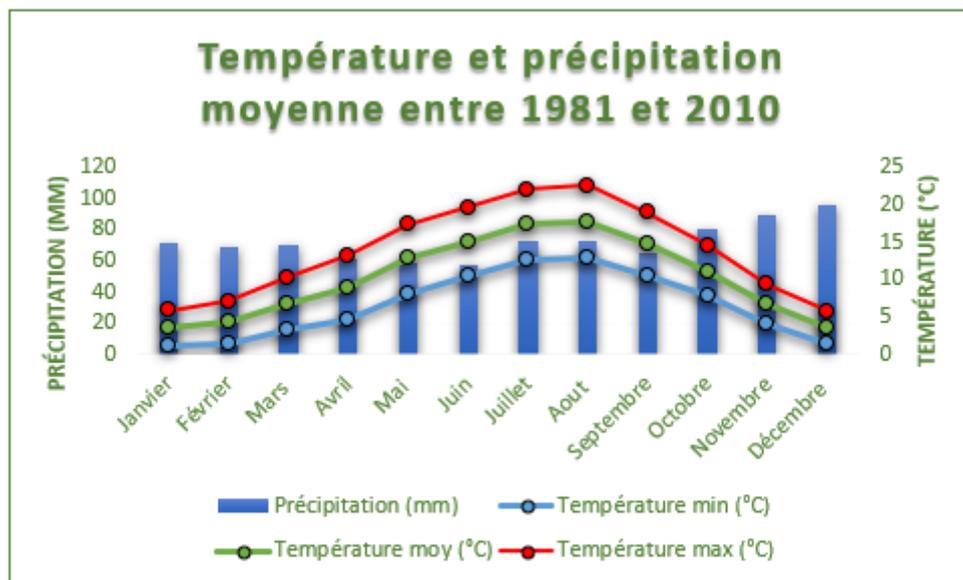
Affleurement :

C'est un ensemble de roches visibles à la surface de la terre, étant mis à nu par plusieurs de facteurs (érosion hydraulique, glaciaire, marine ou activité humaine) sans être masquées par des formations superficielles (sol ou végétation).

Climat

À Canaples, le climat est tempéré soumis aux flux d'ouest de la façade maritime. Selon les données recueillies par la station météorologique de Bernaville entre 1981 et 2010 (station la plus proche), la température annuelle moyenne est de 10,2 °C, avec une température maximale de 37.2°C (le 10 août 2003) et minimale de -13.5°C (le 7 février 1991). Les précipitations moyennes annuelles s'élèvent à 864.4 mm.

À savoir : 1mm de pluie correspond à 1 litre d'eau au mètre carré.

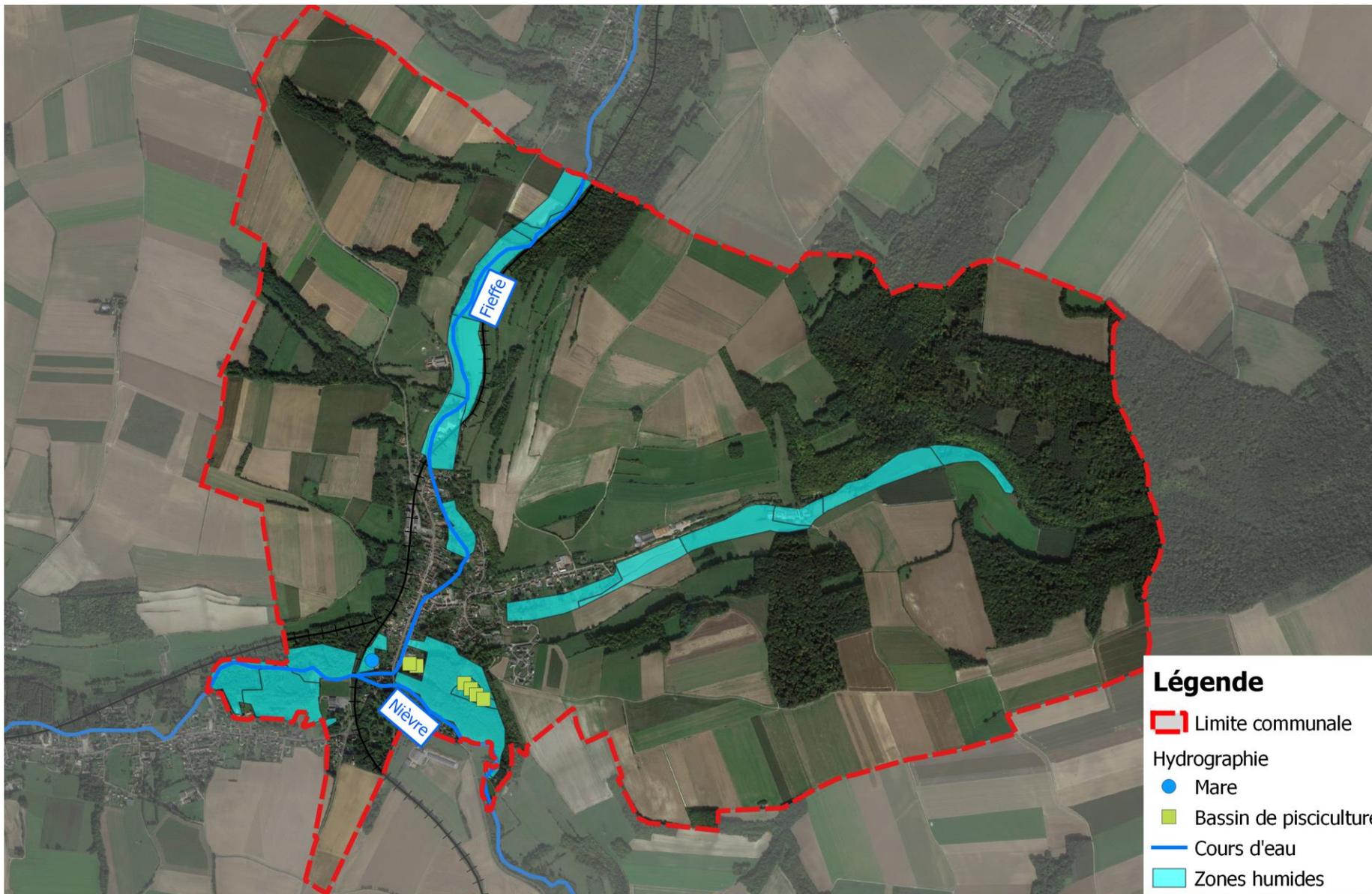


Réseaux hydrographiques

La commune de Canaples est située sur le bassin versant de la Somme. C'est-à-dire que toutes les eaux du territoire (dont celle de Canaples) sont drainées vers un exutoire commun : la Baie de Somme. Deux cours d'eau s'écoulent sur le territoire de la commune à savoir le Fieffe qui alimente la Nièvre qui va se jeter dans la Somme.

Par ailleurs on recense plusieurs zones humides sur Canaples, principalement à proximité immédiate des cours d'eau. Au cours des inventaires, nous avons pu recenser 3 mares et 4 bassins de pisciculture.

Tous ces milieux sont favorables à de nombreuses espèces qui en dépendant pour accomplir leurs cycles de vie (amphibiens, libellules...) et peuvent jouer un rôle dans l'économie ou encore servir pour l'agriculture (abreuvoir pour le bétail).



Légende

-  Limite communale
- Hydrographie
-  Mare
-  Bassin de pisciculture
-  Cours d'eau
-  Zones humides



0 500 m



Établissement public du Ministère chargé du développement durable



Figure 2. Hydrologie de la commune de Canaples

Occupation des sols

La typologie CORINNE Land Cover est répartie selon 5 catégories :

- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Forêts et milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces d'eau

L'occupation du sol de Canaples compte donc 3 catégories de cette typologie : territoire agricole (prairies, surface essentiellement agricole, terres arables), territoire artificialisé (tissu urbain discontinu) et forêt et milieux semi-naturels (forêt de feuillus).

Le CORINE Land Cover est une base de données européenne sur l'occupation des sols obtenus grâce à une interprétation humaine des images de satellites de précision 20 mètres. À savoir que la limite seuil pour qu'une unité d'occupation du sol apparaisse sur cette base de données est de 25 hectares minimum.

L'échelle d'utilisation de 1/100 000 du CORINE Land Cover est adaptée à une utilisation nationale ou régionale, mais pas assez précise pour l'utilisation locale. Cependant, la cartographie ci-contre nous donne un premier aperçu de l'occupation du sol.

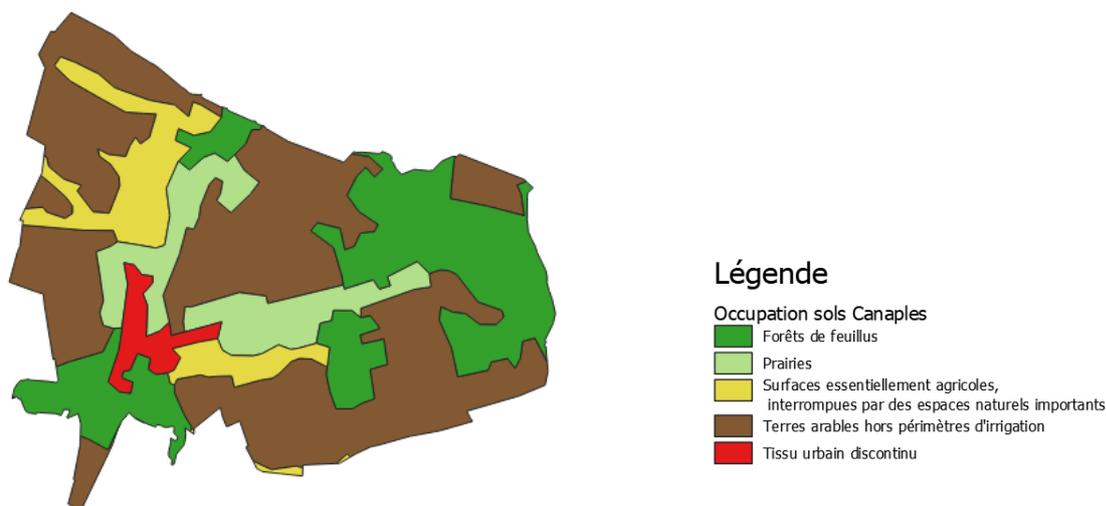


Figure 3. Occupation du sol de la commune de Canaples

3. Zonages et données environnementales

Les zonages environnementaux

Sur le territoire français, il existe de nombreux outils de protection des espaces naturels qui sont pertinents et complémentaires. On distingue plusieurs types de zones concernant la connaissance et/ou la protection de la biodiversité. À titre d'exemple une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est une zone de protection de la biodiversité.

Concernant la commune de Canaples, seulement deux zonages de connaissance de la biodiversité, appelés ZNIEFF sont présent sur son territoire.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, défini par la présence d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- Les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

Sur la commune de Canaples, deux ZNIEFF de type I sont présentes sur le territoire :

- **N° 220320027** Cours d'eau de la Nièvre, de la Domart et de la Fieffe.
- **N° 220013911** Massif forestier de Canaples et de Watines.

Elles représentent une superficie de 303 hectares sur le territoire de Canaples.

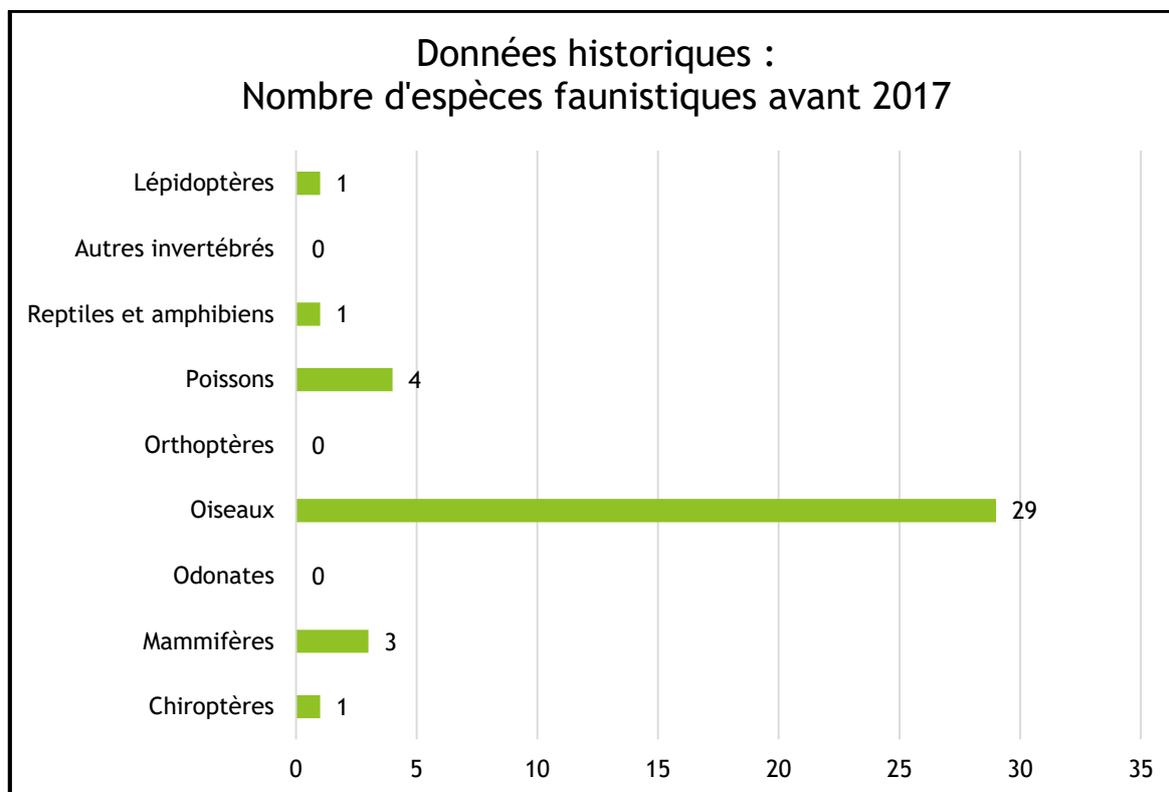


Figure 4. Inventaires du zonage environnemental de la commune de Canaples

Données bibliographiques

Avant de se lancer sur le terrain, des recherches bibliographiques sont entreprises.

Au total, 39 espèces faunistiques sont recensées sur Canaples, d'après la base de données Clicnat gérée par Picardie Nature.



Concernant les espèces floristiques, les recherches bibliographiques sont effectuées sur la base de données Digitale2 gérée par le Conservatoire botanique national de Bailleul.

Période	Nombre d'espèces
1990 - 2017	268

Au total, le nombre d'espèces maximal recueilli dans les bases de données faune-flore s'élève à 307 espèces si le comptage commence en 1990.

Partie 3 : Présentation des inventaires réalisés

Concernant la réalisation de l'Atlas, un travail préparatoire a été effectué en amont des inventaires de terrain. Celui-ci a eu pour but de recueillir les diverses informations sur la biodiversité communale, en passant par le recensement des zonages environnementaux présents sur la commune ou à proximité immédiate, l'occupation des sols ou encore les espèces inventoriées présentes sur les bases de données naturalistes régionales et nationales.

Dans le cadre des APC, seuls les deux derniers niveaux de la biodiversité (espèces et leurs lieux de vie) sont très souvent répertoriés. En effet, le niveau génétique est plus complexe à étudier et nécessite du matériel spécifique et des connaissances en génétique poussées, en dehors des compétences de Somme Nature.

De façon générale, le but des inventaires faunistiques était d'inventorier largement les espèces présentes sur le territoire. En pratique, les équipes de naturalistes pouvaient dédier des journées de terrain soit à un groupe d'espèces, soit à tous les groupes observables. Dans tous les cas, si une espèce était observée, mais dont l'inventaire n'en était pas l'objet principal, elle était tout de même intégrée.

Le choix de réaliser des inventaires de cette façon était principalement de faire ressortir les espèces les plus présentes, et les plus rares, sur la commune, dans l'espace et le temps.

En effet, à terme, les données récoltées seront intégrées dans les bases de données naturalistes. Pour obtenir une idée précise de l'évolution d'une espèce et de son « état de santé », il est nécessaire de connaître sa répartition sur un territoire d'une part, et l'évolution de sa répartition dans le temps, d'autre part.

Les espèces floristiques ont également été inventoriées de façon exhaustive, mais sur un espace délimité.

Une partie des espèces en France sont protégées en raison d'intérêts scientifiques ou simplement pour préserver le patrimoine biologique. La protection concerne en général les espèces menacées dont l'état de santé des populations sur le territoire est détérioré (destruction et fragmentation de leurs habitats, introduction d'espèces invasives, destruction directe d'individus, etc.).

Il existe également des documents uniquement scientifiques qui aident à affiner la réglementation des espèces en France. Il s'agit des listes rouges de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Ces listes se retrouvent au niveau mondial, national et également déclinées au niveau régional.

Chaque espèce évaluée est alors associée à un indice lié au risque d'extinction, comme illustré ci-dessous.

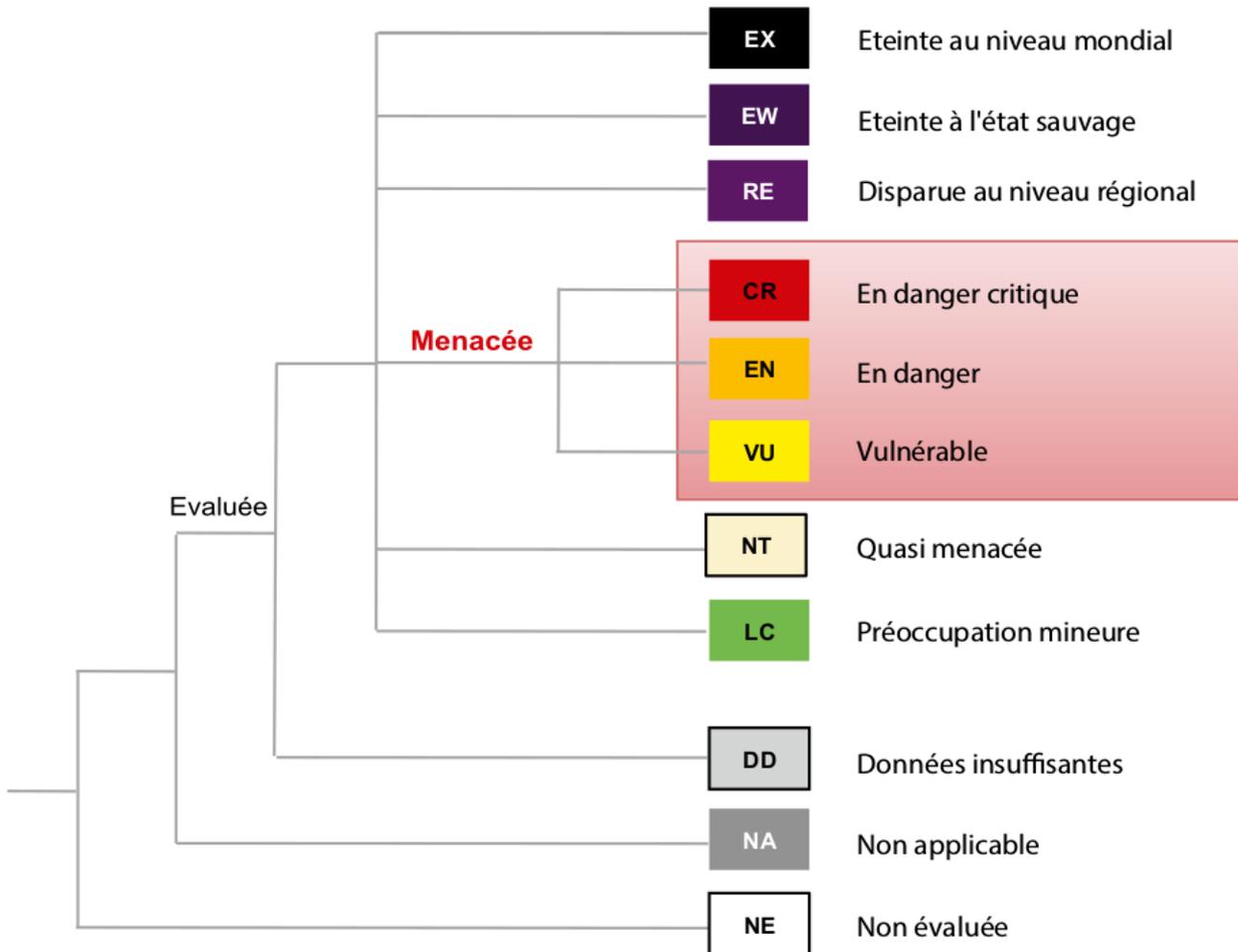


Figure 1. Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après le Guide 2012 et le Guide régional 2012 de l'UICN)

Figure 5. Extrait présentant les catégories de l'UICN des listes rouges

C'est donc avec l'aide de ces documents que nous avons identifié les espèces ayant un fort intérêt sur la commune.

Pour chaque groupe présenté ci-dessous, la méthode d'inventaire dédiée est présentée. Seules quelques espèces seront mises en avant pour leurs enjeux écologiques importants. Pour consulter la liste complète, référez-vous aux annexes pour la faune et la flore.

Les espèces mises en avant sont soit rares en Picardie, soit associées à un indice UICN fort au niveau de la région ou de la France.

Chaque espèce présentera donc 3 indices correspondant successivement à sa rareté régionale, son indice UICN régional, son indice UICN national.

Nomenclature des indices de rareté régionale :

- C : commun
- P : peu
- A : assez
- R : rare
- T : très
- E : exceptionnel

1. Les espèces

L'ensemble des espèces animales observées lors des prospections ont été inventoriées sur la commune. Cependant 2 principales limites se sont imposées lors de ces prospections.

La première est le temps consacré à la recherche d'espèces. Les équipes de naturalistes ne pouvaient pas être présentes toute l'année sur la commune, c'est pourquoi seuls quelques jours par an ont été consacrés à ces inventaires pour la commune de Canaples.

La deuxième correspond à la limite des connaissances naturalistes des équipes. En effet, tous possèdent des connaissances et compétences complémentaires dans ce domaine. Cependant, quelques groupes d'espèces n'étant, en général, pas suivies lors d'études en écologie sont donc peu ou pas connus de nos équipes. Nous pouvons citer les champignons, les lichens, et une grande partie des « invertébrés » où l'on retrouve notamment de nombreuses familles d'insectes, d'araignées, et de mollusques.

Les inventaires se sont alors principalement basés sur les espèces réglementées sur lesquelles travaillent les naturalistes lors de leurs études, puis se sont étoffés avec les diverses connaissances.

Nous allons donc retrouver :

- Les mammifères, le groupe d'espèces le plus connu du grand public et qui se distingue des autres par l'allaitement des nouveau-nés. Il est important de préciser que les chauves-souris (chiroptères) font partie de ce groupe, mais seront présentées dans une catégorie à part. Nous verrons par exemple le Chevreuil Européen ainsi que des micromammifères comme la Musaraigne pygmée.
- Les oiseaux sont regroupés sous le terme scientifique « avifaune » comme l'Alouette des champs.
- Les reptiles sont des animaux au corps recouvert d'écailles avec une température corporelle variable, à la différence des humains. Par exemple, le Lézard vivipare est un reptile.
- Les amphibiens sont des espèces avec un cycle de vie biphasique : terrestre et aquatique (pour le stade larvaire). À titre d'exemple, le Crapaud commun et le Triton palmé sont des amphibiens.
- Les insectes étudiés seront essentiellement les papillons (lépidoptères), les libellules et demoiselles (odonates) ainsi que les sauterelles, criquets (orthoptères).
- Concernant les autres invertébrés, les espèces les plus communes seront inventoriées comme les gastéropodes (escargots...) ou encore les coléoptères et enfin les araignées.

Faune

Ce sont au total 195 espèces faunistiques qui ont été recensées sur la commune.

Mammifères

13 espèces recensées.

Comment ?

L'inventaire du groupe des mammifères (hors chiroptères) a été réalisé par la recherche d'indices de présence et par l'observation directe des individus. Ce groupe comprend des espèces diversifiées et très souvent mobiles et discrètes. Il est donc compliqué de mener un inventaire complet sur les mammifères.

Cas particulier des micromammifères

Afin d'inventorier de façon simple les petits mammifères présents sur la commune, nous pouvons étudier les pelotes de réjection.

En effet, les rapaces nocturnes (hiboux, chouettes) ne digèrent pas totalement les animaux qu'ils mangent. Ils vont ressortir par la bouche les ossements et autres éléments non digérables sous forme de petites pelotes. Les

ossements récoltés dans les pelotes récupérées sur les sites de fréquentation des rapaces nocturnes ont permis d'ajouter des mammifères aux bases de données.

Où ? Quand ?

La période d'inventaire s'étale sur toute la commune et sur toute la période de terrain réalisée par les équipes de naturalistes.

Les animaux laissent des traces de leurs activités. Nous nous pouvons observer des empreintes de leurs déplacements, des restes de repas, des crottes, des nids, des abris, poils, plumes, etc. Nous pouvons également entendre leurs chants, leurs cris lorsqu'ils communiquent. Tous ces éléments sont des indices de présence de l'animal, et nous pouvons confirmer sa présence, même sans l'avoir vu.

Chiroptères

14 espèces recensées.

Les chauves-souris sont principalement actives de nuit. Leur aptitude à émettre et capter les ultrasons est donc très utile la nuit pour se déplacer, se nourrir et communiquer.

Comment ?

L'inventaire de ce groupe a été réalisé principalement à l'aide de matériel de détection d'ultrasons permettant l'identification des individus en activité : déplacement, alimentation, communication. L'écoute des chauves-souris peut donc ainsi se faire en direct (avec des D1000X et D240X) ou avec la pose de boîtiers automatiques (SM2BAT+) sur quelques nuits. Ainsi, avec des boîtiers, certains habitants nous ont permis de détecter la présence de chauves-souris sur leur propriété.

Une autre option d'inventaire aurait été la prospection des gîtes d'hibernation. L'hiver, les chauves-souris se regroupent à l'abri du froid dans des combles de bâtiments, caves, grottes, etc. Durant cette période le dérangement des individus est à éviter. C'est pourquoi les équipes de Somme Nature ont préféré se référer à la première méthode, sachant que l'association Picardie Nature, réalise tous les ans des inventaires sur les gîtes d'hibernation connus.

Quand ?

Les périodes d'inventaires sont réalisées principalement en période estivale, de mai à août. Chez les chauves-souris, cette période correspond au nourrissage des jeunes. Les femelles se regroupent dans des gîtes estivaux et mettent bas pour ensuite élever les jeunes. Cette période est donc cruciale, et les individus sont très actifs.

Au total 2 à 3 passages sont réalisés sur les différents points d'écoute.

Où ?

Les écoutes actives ont eu lieu sur des secteurs jugés favorables aux chauves-souris potentiellement présentes sur la commune. Des lisières de bois, des prairies de pâture, des boisements, ainsi que des lieux ouverts éclairés par des lampadaires ont ainsi été prospectés.

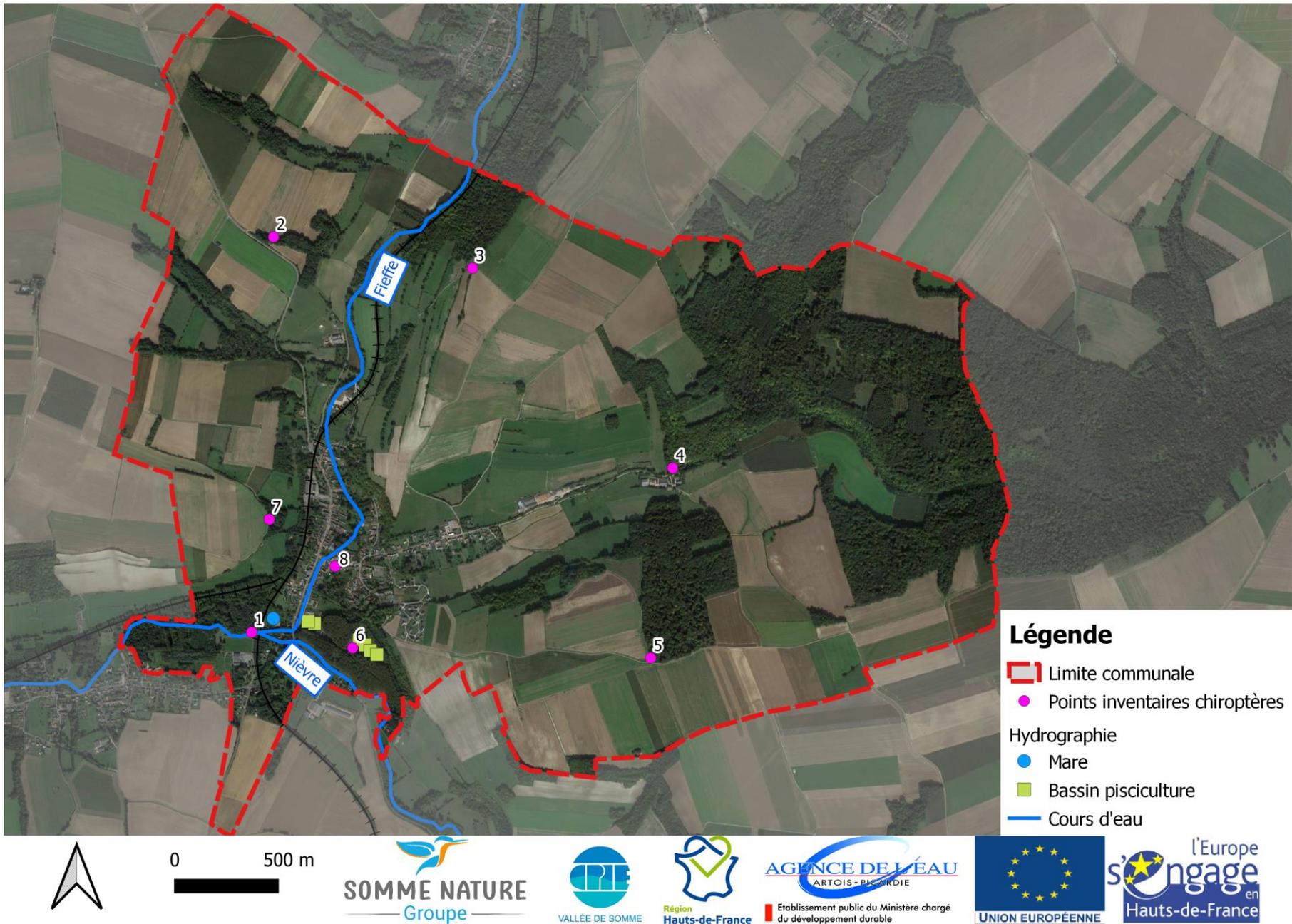


Figure 6. Carte d'inventaires chiroptères sur la commune de Canaples

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) – Liste rouge nationale et régionale : NT



La plus grande des Pipistrelles.

Taille (Tête + Corps) : 46-55 mm.

Espèce ciblée par un PNA.

Caractéristiques :

Espèce migratrice. La moins agile de Pipistrelles. Femelles fidèles à leur colonie de naissances. Naissances de jumeaux fréquentes, exceptionnellement naissances de triplés. Pelage dorsal long et laineux, châtain à brun, ventre plus clair et plus terne.

Habitats :

Site d'hibernation : Cavités arboricoles, fissure et décollement d'écorce, bâtiments, nichoirs. Site de mise bas : Cavités arboricoles, fissure et décollement d'écorce, bâtiments. Terrain de chasse : Forêts, lisières, zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains.

Un PNA ou Plan National d'Action, est un document d'orientation définissant des actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) – AR NT NT - PNA



Chasse parfois jusqu'à 100 m de hauteur, et peut chasser en piqué.

Taille (Tête + Corps) : 48-72 mm.

Espèce ciblée par un PNA.

Caractéristiques :

Museau court et sombre. Ailes longues et étroites, nettement velues dessous. Pelage court et dense, brun terne sur le dos, légèrement plus clair sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Cavités arboricoles. Site de mise bas : Bâtiments, cavités arboricoles. Terrain de chasse : Forêts, lisières, étendues d'eau, vergers, éclairages urbains.

Grand murin (*Myotis myotis*) - AC NT LC



forêts caducifoliées, bocages, pâtures.

La plus grande espèce cavernicole de Vespertilionidé.

Taille (Tête + Corps) : 67-84 mm.

Caractéristiques :

Long et large museau. Femelles fidèles à leur colonie de naissance. Pelage épais et court, brun clair à brun-roux sur le dos, blanchâtre sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels. Site de mise bas : Milieux souterrains naturels et artificiels, bâtiments. Terrain de chasse : Vieilles

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) - AC NT NT PNA



milieux ouverts mixtes, éclairages publics.

Espèce discrète et lucifuge (fuis la lumière).

Taille (Tête + Corps) : 63-90 mm.

Espèce ciblée par un PNA.

Caractéristiques :

Grande taille. Mâles solitaires. Odeur d'urine très prononcée. Bruyante. Pelage long, dense et soyeux, brun sombre avec les pointes dorées sur le dos, brun plus clair (jaunâtre ou beige) sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Isolation et toitures des bâtiments. Site de mise bas : Bâtiments. Terrain de chasse : Lisières,

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) AC LC VU



Taille (Tête + Corps) : 41-50 mm.

Caractéristiques :

Très fidèle à son gîte. Face peu velue et de couleur chair. Oreilles longues, veinées aux extrémités relevées. Pelage gris-brun clair sur le dos, blanc pur sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Souterrains naturels et artificiels. Site de mise bas : Bâtiments, gîtes arboricoles, ponts. Terrain de chasse : Massifs anciens de feuillus, lisières, bocages, ripisylve, vergers, étables.

L'Avifaune

Les oiseaux diurnes

69 espèces recensées.

Comment ?

La méthode classique utilisée pour recenser les oiseaux est l'IPA, les indices ponctuels d'abondance.

L'inventaire réalisé sur la commune est donc basé sur cette méthode. Le principe est de noter l'ensemble des oiseaux vus et entendus pendant 20 min sur un point d'écoute avec l'aide de jumelles et d'une longue vue.

Quand ?

Les oiseaux étant actifs dès les premières lueurs du jour, les prospections se font en général autour de 7h du matin et continue jusque vers 11h.

Ensuite plusieurs passages sont effectués durant l'année. Certains oiseaux sont migrateurs et passent donc l'hiver dans des régions plus chaudes que la nôtre, puis reviennent sur le territoire à partir du printemps. Un premier passage est alors effectué au mois de Mars pour observer les oiseaux migrateurs précoces et ceux qui ont passé l'hiver sur la commune. 2 autres passages ont lieu en début puis pendant l'été, en général en Mai et Juin afin de recenser les espèces migratrices tardives et l'ensemble des oiseaux non observés lors des premiers inventaires.

Où ?

Plusieurs points d'écoute jugés favorables sont sélectionnés avec une étude orthophotographique (analyse des images aériennes) et des sites visités. Une diversité paysagère est retenue pour maximiser les chances d'observer l'ensemble des espèces potentiellement présentes.



Légende

-  Limite communale
-  Points IPA (avifaune)



0 500 m




Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



Figure 7. Carte des points IPA sur la commune de Canaples

Busard cendré (*Circus pygargus*) - AR VU NT



Taille : 39-50 cm.

Caractéristiques :

Le busard cendré possède des ailes longues et étroites. Chez le mâle le bout des ailes sera noir, et une bande noire visible est présente. Le dos et une partie des bras sont de couleur grise. Des lignes brunes-rousses sont visibles de près sur le ventre. La femelle est similaire avec un dessous des ailes chamois pâle, et un ventre blanchâtre.

Habitats :

Il habite les plaines et les larges vallées, s'installant dans les marais, cultures, friches, landes et jeunes plantations. Il chasse sur des terrains à végétation basse ou clairsemée, mais recherche pour la reproduction des secteurs calmes à végétation haute.

Oedicnème criard – PC VU LC



Taille : 40-44 cm.

Caractéristiques :

Oiseau discret, il marche furtivement ou court son long corps à l'horizontale et la tête rentrée entre les épaules. Se tapit parfois au sol pour passer inaperçu. Il possède un grand œil jaune et un bec à bout noir.

Habitat :

Il habite les terrains secs, peu accidentés et offrant une visibilité panoramique. Il évite les milieux à végétation haute et dense, de même que les microclimats froids ou humides, mais apprécie la proximité de zones humides. Il occupe ainsi des habitats variés tels que les steppes, les pâturages maigres, les dunes, les marais salants, les gravières...

Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) - E NE NT



Taille : 18 à 21 cm.

Caractéristiques :

Le Chevalier guignette est un limicole de taille modeste. Il se distingue par sa silhouette souvent courbée ou penchée en avant et par les balancements systématiques de l'arrière du corps quand il marche ou lorsqu'il vient de se poser. Le cou court, la relative brièveté des pattes et le bec assez bref lui confèrent un aspect intermédiaire entre un bécasseau et un chevalier. Le plumage de coloration neutre présente un dessus uniformément brun qui tranche avec le dessous blanc. Le vol particulier du Chevalier guignette facilite d'emblée son identification. L'espèce se déplace le plus souvent au ras de

de battements nerveux et rythmés, interrompus par de brèves pauses. Le vol met en évidence une longue barre alaire blanche. Le croupion est sombre.

Habitats :

L'espèce apprécie les rives à graviers et galets des lacs et cours d'eau, pourvues de végétation, ainsi que le long des côtes.

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) – AC LC VU – Emblématique des zones humides



Taille : 16-17 cm.

Caractéristiques :

Petit, trapu, l'oiseau possède une queue, des pattes courtes, et un bec long. Ses couleurs éclatantes sont caractéristiques : tête et ailes bleues verdâtres, dos et queue bleu clair, dessous et tache à la joue orangée, gorge et taches sur les côtes du cou, blanches.

Habitats :

Le Martin-pêcheur recherche les eaux riches en petits poissons et libres de glace en hiver. Il préfère les eaux douces aux eaux saumâtres ou salées bordées d'arbres pour la reproduction et apprécie la présence de perchoirs pour ses affûts. Il a également besoin de talus pour y creuser le tunnel du nid.

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) – TR VU LC



Taille : 55 à 65 cm.

Caractéristiques :

Oiseau blanc et élancé. Il possède des pattes noires et des doigts jaunes. Le bec est noir, et en période nuptiale, deux très longues fines plumes à la nuque apparaissent.

Habitat :

Il affectionne les lacs marécageux, rivières et lagunes aux eaux peu profondes.

Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) - TC LC VU



Taille : 14 cm.

Caractéristiques :

Passereau aux couleurs vives, il présente des parties supérieures marron, avec une queue et des ailes noires pointées de blanc. Une large zone jaune orne une partie des ailes. La tête des adultes est noire et blanche et leur face est rouge. Il y a très peu de dimorphisme sexuel. Les mâles ont toutefois une face rouge légèrement plus étendue que chez les femelles. Chez les juvéniles, la tête est grise, les parties inférieures et supérieures sont striées.

Habitats :

densément boisés, haies, bosquets d'arbres, parcs et jardins.

C'est une espèce commune des milieux peu

Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) – TC LC VU



Taille : 16 cm.

Caractéristiques :

C'est un oiseau petite taille, à bec fort. Le plumage des mâles adultes montre une coloration verte nuancée de gris. Les femelles ont un plumage plus foncé et terne et chez les juvéniles il est fortement strié. Une partie des ailes est plus ou moins marquée de jaune en fonction de l'âge et du sexe.

Habitats :

Espèce commune des milieux ouverts et semi-ouverts comme les campagnes arborées, vergers, parcs urbains, jardins et les lisières forestières.

Les rapaces nocturnes

4 espèces recensées.

Comment ?

L'ensemble des rapaces nocturnes potentiellement présents sur la commune ont été inventoriés avec la méthode dite de la repasse.

Le principe de la méthode est simple, certains chants et cris de rapaces sont diffusés afin d'augmenter les chances de détecter les espèces dans un milieu. Le but est d'écouter d'éventuelles réponses de ces derniers aux appels émis. A noter que le protocole comprend quelques minutes d'écoutes passives avant d'utiliser la diffusion. Nous avons donc 4 sons qui passent pendant 8 min et qui correspondent à 4 espèces potentielles : la Chevêche d'Athéna, l'Hibou moyen-duc, l'Effraie des clochers et la Chouette hulotte.

Quand ?

2 passages en tout ont été effectués. Le premier a lieu à la fin de l'hiver (février, mars) afin de détecter les espèces précoces. Le deuxième se fait au début de l'été pour compléter les inventaires. Les soirées de pluie et de vent ont été évitées afin de maximiser la portée des sons, et éviter des périodes de faible activité des espèces.

Ce sont souvent les mâles qui chantent en période de reproduction ou pour marquer leurs présences sur un secteur. Donc lors de ces inventaires, la méthode aura tendance à faire ressortir la présence des mâles des différentes espèces. Quelques précautions sont tout de même prises lors de ces sessions. Lorsqu'un individu répond aux chants, le son correspondant est coupé et le chant de l'espèce suivante est diffusé. En effet, l'oiseau peut être dérangé en période de reproduction ou penser qu'un autre mâle est installé sur son secteur. La succession des chants représente une succession des espèces par ordre de potentielle prédation. Il peut arriver que les rapaces les plus gros attaquent des rapaces de taille inférieure. C'est pourquoi, afin d'éviter que les plus petits soient intimidés par le chant d'un potentiel prédateur, un classement est réalisé dans le protocole de cette méthode.

Où ?

De la même façon que les oiseaux diurnes, une analyse des sites favorables permet de sélectionner les différents points d'écoute sur la commune.

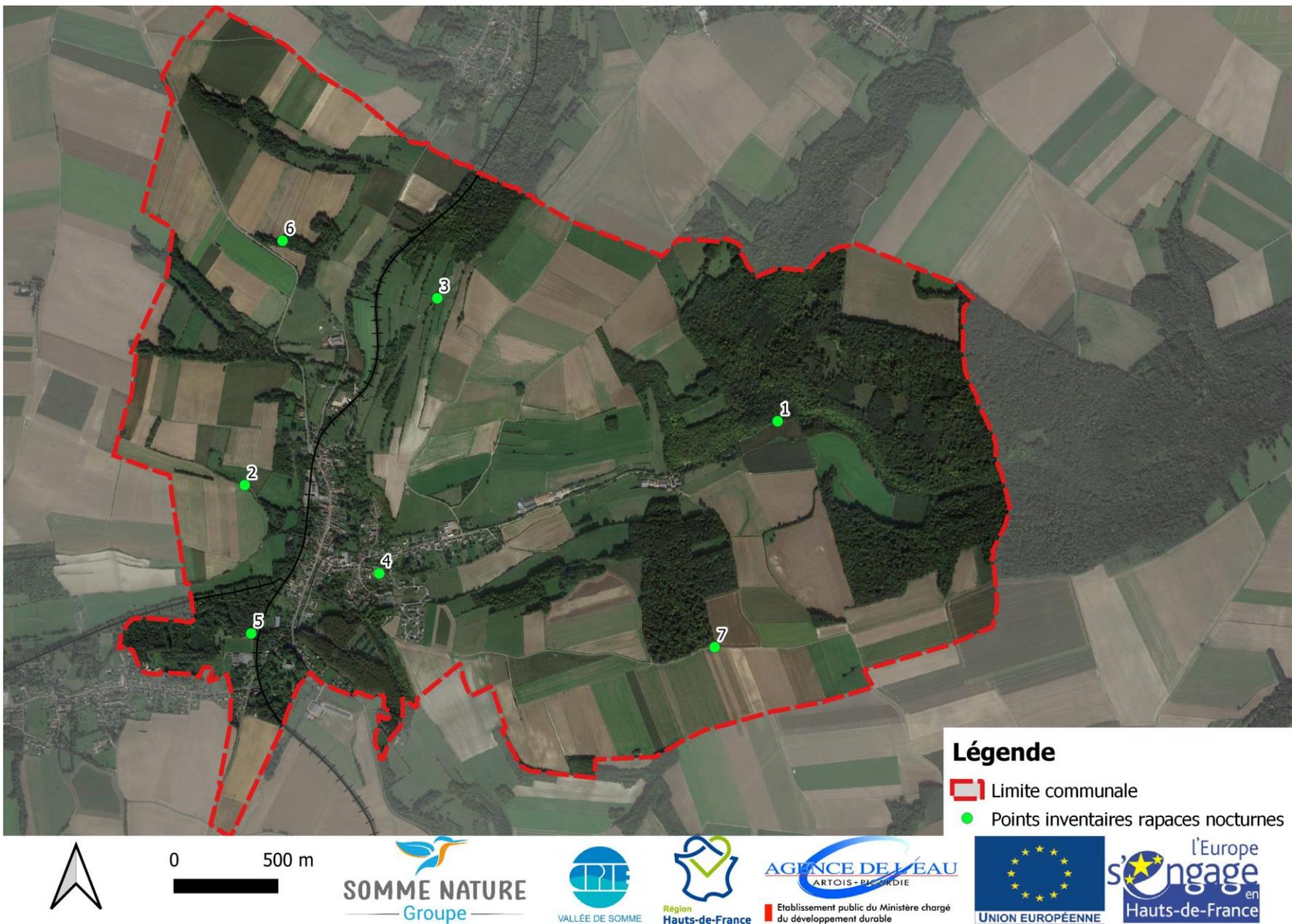


Figure 8. Carte des inventaires rapaces nocturnes sur la commune de Canaples

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) - AC VU LC



Taille : 23 à 28 cm.

Caractéristiques :

La Chouette chevêche est assez petite et trapue, elle possède un plumage brun terre sur le dessus et le dessous est blanc jaunâtre avec de larges rayures brunes, assez serrées sur la poitrine. Les pattes sont couvertes de plumes blanchâtres et les doigts parsemés de plumes filiformes. La calotte est tachetée de multiples petits points blancs et les épaules sont constellées de grosses taches blanches. Ses yeux sont jaunes et le bec jaune grisâtre.

Habitats :

La Chouette chevêche habite des milieux très variés, mais avec des caractéristiques vitales pour l'espèce : des cavités pour nicher (vieux arbres, murailles, bâtiments, saules têtards ...), des espaces dégagés à végétation basse ou rase pour la chasse (pâturage, champs, pelouses, steppes ...) et des postes d'affut (haies, arbres isolés, piquets ...). Par ailleurs, la structuration du paysage contribue très fortement à la présence de cet oiseau fortement dépendant d'une mosaïque de milieux favorables reliés entre eux. Les bocages constituent des paysages agricoles optimaux pour elle.

Amphibiens et reptiles

Amphibiens

5 espèces recensées.

Comment ?

La méthode utilisée par les équipes se base sur le protocole PopAmphibien élaboré par la Société Herpétologique de France.

L'inventaire se fait alors à vue et à l'écoute lors de 3 passages. Les adultes, pontes et larves sont alors notés et les espèces correspondantes identifiées. Les inventaires se font à l'aide d'épuisettes, et de lampes pour le passage de nuit. Pour chacune des sessions, un point d'écoute à distance du site est effectué avant les inventaires à l'épuisette.

Quand ?

Une première session permet de détecter les espèces précoces et a lieu en février/mars. Ce passage se fait de jour sur les sites favorables.

La deuxième session en avril/mai permet de détecter les espèces plus tardives ainsi que les espèces discrètes grâce aux chants et cris. Ce passage se fait alors de nuit, car les amphibiens sont plus actifs une fois le soleil couché, et les mâles chantent en période de reproduction.

La troisième session a lieu en fin de printemps, début d'été afin de détecter les espèces tardives et observer les pontes et larves d'espèces non observées lors des premiers passages. Celui-ci se fait de jour.

Où ?

L'ensemble des sites favorables aux amphibiens sur la commune sont prospectés. Il peut s'agir de mares, d'étangs, d'ornières, de fossés inondés, etc.

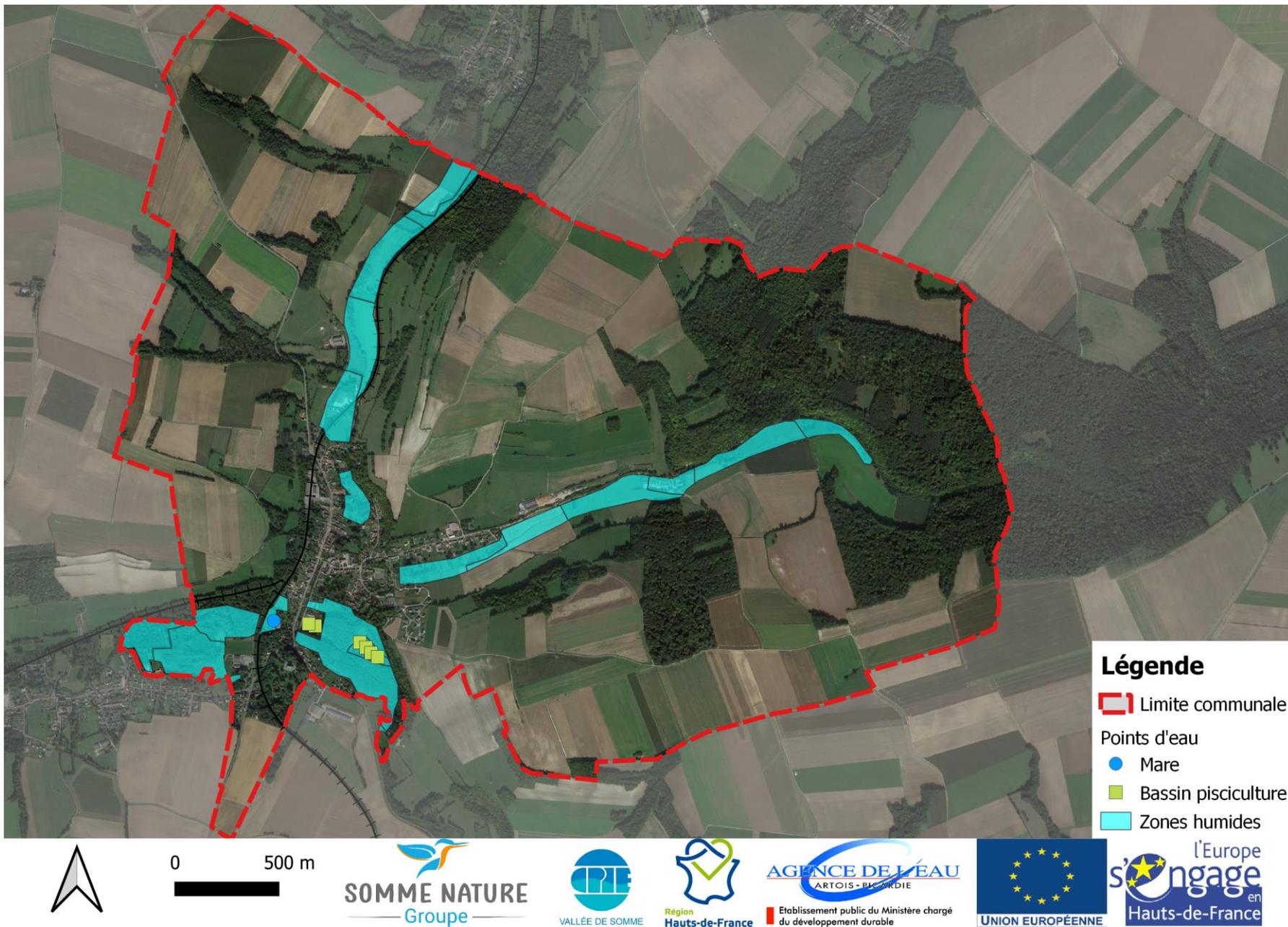


Figure 9. Carte des inventaires amphibiens sur la commune de Canaples

Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) – PC NT LC



Mars jusqu'en Octobre.

Taille : 15 à 20cm.

Caractéristiques :

Peau brillante, de couleur noire et constellée de taches jaunes. Les glandes parotoïdes sont nettement visibles derrière les yeux. Deux lignes parallèles de pores glandulaires s'étendent au milieu du dos. Le dimorphisme sexuel est peu marqué, seul le cloaque gonflé du mâle peut permettre de le différencier de la femelle.

Habitats :

Forêts caducifoliées, fraîches et humides. Sites de reproduction peu profonds et à faible courant tels que les ornières, les ruisseaux, les eaux dormantes de certaines rivières.

Reptiles

2 espèces recensées.

Comment ?

L'ensemble des reptiles de la commune ont été inventoriés à vue lors des différentes sorties ou à l'aide de plaques reptiles.

Ces plaques sont des découpes de tapis de carrières en caoutchouc ou simplement des tôles métalliques. Elles sont déposées dans des lieux favorables et stratégiques de la commune (lisières de haies, de forêts, proximité de gravats, etc.), puis quelques branches sont insérées en dessous afin de créer un espace entre le sol et la plaque pour que les reptiles puissent s'y glisser. Les plaques sont ensuite relevées lors des inventaires avec précaution pour éviter les morsures de vipères.

Quand ?

Les plaques sont déposées dès le début d'été (avril) et resteront sur place toute la saison estivale.

Où ?

Les lieux de pose des différentes plaques reptiles sont indexés sur la carte suivante.



Légende

-  Limite communale
-  Plaques reptiles



0 500 m




Figure 10. Carte des inventaires reptiles sur la commune de Canaples

Orvet fragile (*Anguis fragilis*) - Emblématique



Animal de la famille des lézards ressemblant à un serpent.

Taille : Moins de 50 cm.

Caractéristiques :

Lézard au corps allongé, serpentiforme. Queue assez longue, mais tronquée à son extrémité. Pas de membre ; tête petite, non distincte du cou.

Le corps est recouvert d'écailles lisses et luisantes de tailles équivalentes sur tout le corps (pas de plaques ventrales comme chez les serpents). La coloration globale est grisâtre ou plus souvent marron clair à marron cuivré. Les mâles adultes sont en général unis tandis que les juvéniles et les femelles présentent

une ligne vertébrale et des flancs noirâtres. Parfois, présence de quelques taches bleu ciel éparses chez les mâles.

Habitats :

Il est terrestre semi-fouisseur et se rencontre dans une grande variété de milieux naturels boisés ou non et anthropiques (paysages bocagers, jardins), avec une prédilection pour les micro-habitats présentant un couvert végétal dense dans lequel il peut facilement se dissimuler.

Poissons

1 espèce recensée.

L'inventaire des poissons se faisait en parallèles du recensement des autres espèces, à vue.

Entomologie

L'ensemble des inventaires entomologiques (insectes) se sont étalés entre avril et septembre. Les insectes sont en effet plus actifs dès que le temps est chaud, en dehors des jours de pluie.

Lors des différentes sorties, l'ensemble des groupes ci-dessous ont donc été prospectés conjointement à d'autres inventaires.

Odonates

4 espèces inventoriées.

Les libellules et demoiselles sont des insectes dont une partie de leur vie est réalisée en milieu aquatique : le stade larvaire. Une fois devenus adultes, les odonates chassent à proximité des points d'eau, et parfois à plusieurs kilomètres à proximité de champs et de prairies.

Comment ?

L'inventaire s'est donc réalisé à vue avec parfois la capture temporaire des individus adultes à l'aide de filets. La prospection a d'abord été privilégiée aux abords des points d'eau, puis étendue à toute la commune.

Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) – Emblématique des zones humides



Taille : Abdomen : 33-41 mm. Ailes postérieures : 27-36 mm.

Caractéristiques :

Les mâles ont le corps bleu-vert métallique et les ailes marquées de bleu foncé à partir du nodus, mais n'atteignant pas l'extrémité. Le bout de l'abdomen porte une tache jaune à grisâtre côté ventral. Le corps de la femelle est vert métallique, les ailes sont transparentes ou légèrement enfumées.

Habitats :

L'espèce se rencontre de préférence près des eaux courantes ensoleillées de basse

et moyenne altitude (fleuves, ruisseaux et fossés) et parfois près des eaux stagnantes (étangs, bras morts).

Lépidoptères

29 espèces inventoriées.

Comment ?

Les papillons de jour ont été recensés à partir de l'identification des adultes essentiellement, puisque les chenilles s'observent moins facilement. Le filet est parfois utilisé pour une identification de critères morphologiques parfois complexes.

Où ?

L'ensemble des lisières, boisements, prairies, champs et autres milieux ouverts jugés favorables ont été prospectés durant l'année.

Grand nacré (*Speyeria aglaja*) – TR EN LC



Taille : 50 - 60 mm.

Mai à août.

Caractéristiques :

Papillon de taille moyenne de couleur orange fauve vif avec des taches noires sur le dessus. Le mâle possède de fines bandes sur le dessous des ailes antérieures. Le dessous de l'aile postérieure possède des écailles vertes et présente de grandes taches argentées. La chenille est noire avec des épines noires et une ligne de points rouges sur les côtés.

Habitats :

Le Grand Nacré affectionne les prairies, pelouses, landes lisières et les clairières des bois. Il réalise un cycle par an. La chenille se développe sur différentes espèces de Violettes, principalement la Violette hérissée, la Violette des marais

et la Violette des bois. La femelle pond les œufs un par un sur la tige de la plante hôte ou à proximité des tiges sèches près du sol.

Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*) – Emblématique des milieux ouverts



Taille : 10-17 mm.

Février à novembre

Caractéristiques :

Le dessus des ailes antérieures est orange cuivré avec une bordure brune et parsemé de taches rectangulaires noires. Le dessus des ailes postérieures est brun avec une bande orange. Le dessous des ailes antérieures est identique au-dessus. Le dessous des ailes postérieures est gris brun avec des points noirs et une légère bande orangée.

Habitats :

Le Cuivré commun affectionne les pelouses, prairies et friches. L'espèce a plusieurs générations par an. La chenille hivernante achève son développement au printemps au dépens de diverses espèces de plantes, principalement du genre *Rumex* (les oseilles). Les jeunes chenilles consomment les feuilles à partir de la face externe. Ce comportement est visible au niveau des feuilles de la plante hôte qui sont parsemées de "fenêtres". La chrysalide est suspendue dans la végétation.

Moro-sphinx (*Macroglossum stellatarum*) - Emblématique



Taille : 40 à 50 mm.

Caractéristiques :

Le Moro-sphinx est un papillon de nuit actif durant la journée qui fait du vol stationnaire lorsqu'il butine les fleurs. Son corps et le dessus de ses ailes sont gris, le bout de son abdomen est noir taché de blanc et le dessous de ses ailes est orange.

Habitats :

Il affectionne les jardins, carrières et prairies. Les papillons se nourrissent exclusivement de nectar grâce à leur longue trompe. Ils apprécient les fleurs profondes adaptées à leur façon de butiner.

La chenille se développe principalement sur différentes espèces de *Galium* (les gaillets), de *Rubia* (les garances) et l'Argousier.

Orthoptères

10 espèces inventoriées.

Comment ?

De la même façon que les lépidoptères et les odonates, les adultes seulement ont permis une identification correcte de l'espèce. En effet chez les orthoptères il existe beaucoup de coloris variables entre les espèces et parfois même à l'intérieur d'une même espèce, et les juvéniles présentent rarement les critères identifiables.

Quand ?

Le pic de détection favorable est plutôt situé dans les mois les plus chauds : juin à septembre.

Où ?

L'inventaire se fait essentiellement à l'aide d'un filet fauchoir sur les herbes hautes des prairies et milieux ouverts.

Autres invertébrés (autres insectes, arthropodes et mollusques)

44 espèces inventoriées.

Comment ?

De la même façon que les orthoptères, une grande partie des invertébrés ont été identifiés et capturés temporairement à l'aide d'un filet fauchoir. L'inventaire a été complété par l'identification à vue des individus lors des sorties.

Quand ?

Les arthropodes et autres insectes sont observables de lors d'une météo chaude et sèche de préférence.

Les mollusques font ici exception puisqu'ils préfèrent les milieux humides et plus généralement, les jours de pluie.

Où ?

Tous les milieux ouverts, ainsi que les haies, les lisières, les boisements, les troncs d'arbres, etc. sont favorables à l'observation des arthropodes. L'ensemble des écosystèmes accessibles de la commune sont donc favorables à leurs observations.

Coccinelle à 22 points (*Psyllobora vigintiduopunctata*) – Emblématique



Taille : 3-5 mm

Caractéristiques :

Corps arrondi, très luisant, entièrement jaune citron avec 11 taches noires rondes sur chaque élytre et 5 rondes ou ovales sur le pronotum.

Habitats :

Forêts et lisières de toute l'Europe. La larve et l'adulte sont mycophages. Les adultes se rencontrent sur les arbres et les buissons.

Espèce indigène en France, ne faisant pas partie de la catégorie invasive des coccinelles asiatiques.

Syrphe ceinturé (*Episyrphus balteatus*) – Emblématique des milieux ouverts



Taille : Environ 1cm.

Les Syrphes sont des mouches imitant l'apparence des Hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes ...).

Caractéristiques :

Aspect caractéristique avec le corps orange et une double bande noire sur chaque tergite.

Habitats :

Tous types d'habitats. Les larves se nourrissent de pucerons et l'adulte de nectar de fleurs. L'espèce

est donc pollinisatrice.

Flore

Dans le cadre de cet APC, seuls les groupes ci-dessous seront étudiés :

- Les plantes qui produisent des fleurs et/ou des graines (spermaphytes).
- Les plantes ne produisant ni fleurs ni graines (ptéridophytes) comme les fougères, lycopodes, prêles.

Les inventaires de la flore sur la commune de Canaples ont été réalisés sur des zones sélectionnées.

Au total 7 sites de la commune ont été prospectés. L'ensemble de ces sites ont été repérés par analyse orthophotographique et affinés sur le terrain. Le gain de temps a été l'argument principal dans le choix de sélectionner quelques sites clés et de ne pas prospecter l'ensemble de la commune.

Notre équipe a volontairement varié la localisation de ces sites afin de cibler des milieux diversifiés et représentatifs de la commune. Tout comme pour les inventaires faunistiques, le but était de maximiser les chances d'observer les espèces potentiellement présentes sur le territoire communal.

Les inventaires ont eu lieu sur plusieurs périodes de l'année afin de couvrir les cycles biologiques des espèces végétales. Une partie des espèces est en effet identifiable qu'à certain stade de développement (floraison, développement des feuilles, etc.).

Au total 214 espèces floristiques ont été référencées sur la commune.

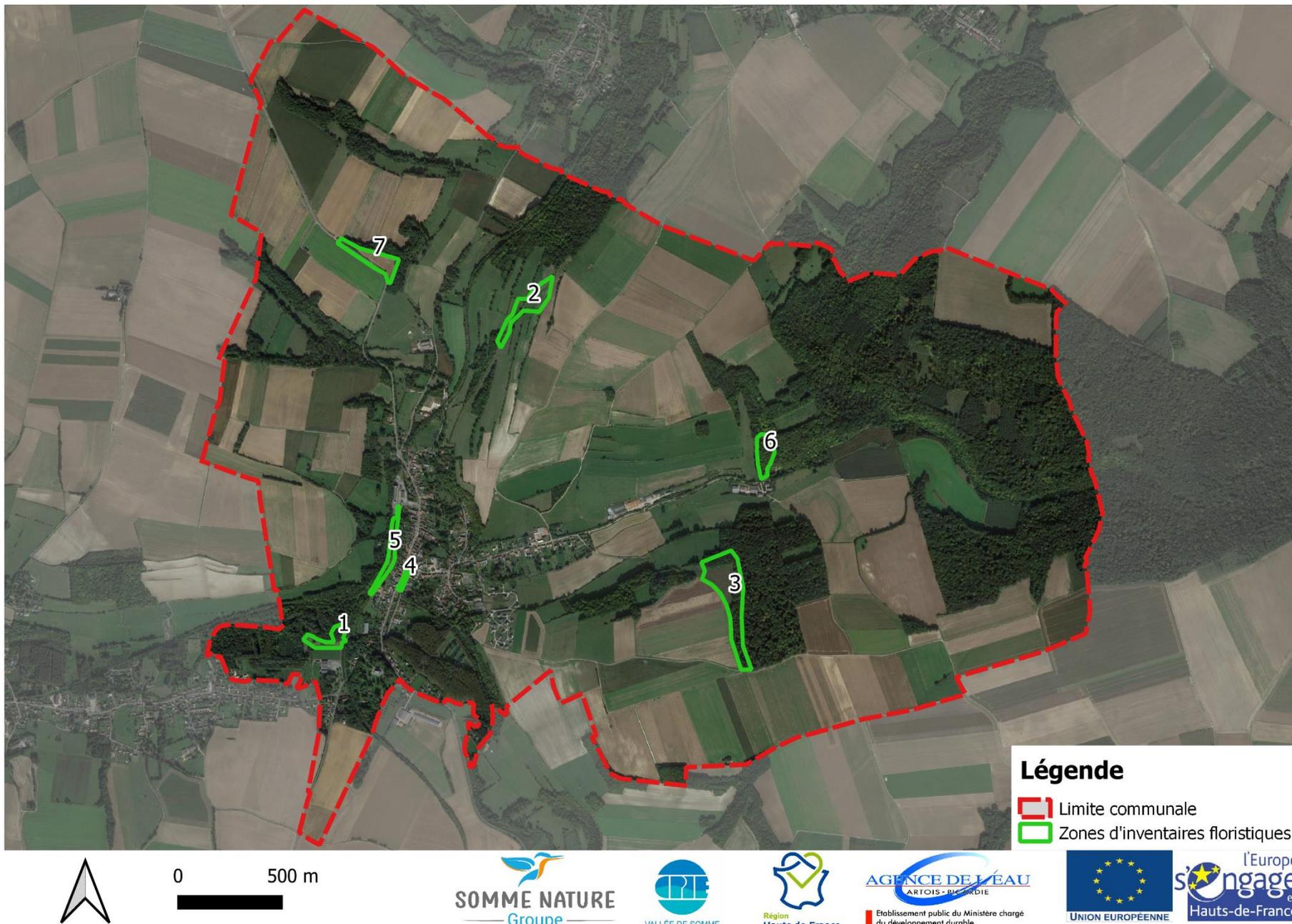


Figure 11. Carte des inventaires floristiques sur la commune de Canaples

Pavot hybride (*Papaver hybridum*) – R NT LC



Floraison de mai-juillet.

Caractéristiques :

Plante annuelle, assez mollement velue. Tige de 20-50 cm. Feuilles bi-tripennatifolies, à lobes lancéolés-linéaires, les caulinaires sessiles. Fleurs d'un rouge violacé, assez petites. Sépales très velus-hérissés.

Habitat :

Champs et moissons clans presque toute la France.

Campanule à feuilles de pêcher (*Campanula persicifolia*) – R NT LC



Floraison de mai-août.

Caractéristiques :

Plante vivace de 40-80 cm, glabre et luisante, à souche grêle, rampante. Fleurs bleues, 2-6 en grappes simples, étroites et lâches. Calice glabre ou à tube hispide, à lobes lancéolés, égalant le milieu de la corolle. Celle-ci est grande (3-4 cm), glabre, aussi large que longue, divisée à peine jusqu'au quart, à lobes largement ovales.

Habitats :

Bois montueux, dans presque toute la France ;

nul dans la plaine méditerranéenne.

Mâche dentée (*Valerianella dentata*) – AR NT NE



Caractéristiques :

Plante annuelle de 20-50 cm, presque glabre, à tiges grêles et rude 5. Feuilles supérieures linéaires, entières ou dentées-incisées. Fleurs blanchâtres, en têtes planes un peu lâches, sur de 5 pédoncules grêles. Calice à limbe 3 fois plus court et plus étroit que le fruit, obliquement tronqué en oreille aiguë, entière ou denticulée à la base. Fruit ovoïde-subglobuleux, renflé, un peu plus long que large, rétréci au sommet (3 mm sur 2), creusé d'un sillon étroit sur la face ventrale.

Habitats :

Lieux cultivés et incultes, dans presque toute la France ; rare dans le Midi.

Fétuque capillaire (*Festuca filiformis*) – AR LC LC



Taille : 15 – 50 cm.

Caractéristiques :

Plante vivace glabre, à souche fibreuse. Tiges grêles, lisses ou un peu rudes au sommet, à 2 nœuds. Rejets stériles à gaines enroulées, fendues jusqu'à la base. Feuilles d'un vert pâle, très fines, capillaires, cylindracées, rudes. Ligule très courte, biauriculée. Panicule verdâtre, longue de 3-8 cm, oblongue, étroite, à rameaux solitaires. Epillets petites (4-6 mm), elliptiques, à 3-6 fleurs mutiques.

Habitats :

Landes, bois et rochers.

Primevère acaule (*Primula vulgaris*) – AR LC LC



Taille : 5 – 15 cm.

Caractéristiques :

Plante sans tige principale, à pédicelles tous radicaux. Feuilles en rosette basale, obovales allongées, insensiblement atténuées en pétiole ailé, atteignant 15 cm de long, irrégulièrement denticulées, réticulées et glabres dessus, vert pâle et velues dessous. Fleurs solitaires, inodores. Pédicelles longs, velus, grêles, décombants à maturité. Corolle jaune soufre, atteignant 3 cm de diamètre ; lobes 5, à tache jaune orange à la base, étalés et échancrés.

Habitats :

Forêts claires, vergers, buissons.

Sceau-de-Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) – R LC LC



Taille : 20 - 50 cm.

Caractéristiques :

Plante vivace de 20-50 cm, glabre, à souche horizontale charnue renflée-noueuse, fibreuse. Tige simple, dressée, anguleuse, nue intérieurement, courbée et feuillée dans le haut. Feuilles alternes, redressées sur 2 rangs, demi-embrassantes ou subsessiles, ovales ou oblongues, à nervures convergentes. Fleurs blanc verdâtre, assez grandes, odorantes, 1-2 pendantes sur de courts pédoncules. Périclype long de 2 cm sur 5-8 mm de large, atténué à la base. Filets glabres. Baie de la grosseur d'un pois, noir bleuâtre, à graines picotées de points brillants.

Habitats :

Bois et rochers ombragés.

Trèfle hybride, Trèfle bâtard (*Trifolium hybridum*) – AR NA LC



Taille : 10 – 50 cm.

Caractéristiques :

Tige rameuse, glabre. Foliolles largement ovales, finement dentées. Stipules terminées en arête, herbacées. Fleurs pédicellées. Inflorescences globuleuses, larges de 1,5-3 cm, sur longs pédoncules. Pédicelles gén. plus longs que le tube calicinal, réfléchis après la floraison. Tube calicinal à 5 nervures.

Habitats :

Prairies grasses, chemins, champs.

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Lors des inventaires naturalistes, un effort a été consacré pour référencer les espèces dites « exotiques envahissantes ».

La définition officielle des EEE est la suivante : une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Plus simplement, une espèce sera dite exotique envahissante en France, si elle a été introduite à partir d'un pays étranger, qu'elle n'est pas naturellement présente sur le territoire, et dont son évolution menace d'autres espèces, des écosystèmes, l'économie ou la santé.

Donc toutes espèces non présentes naturellement en France ne sont pas nécessairement des EEE, puisqu'elles peuvent n'avoir aucun impact négatif.

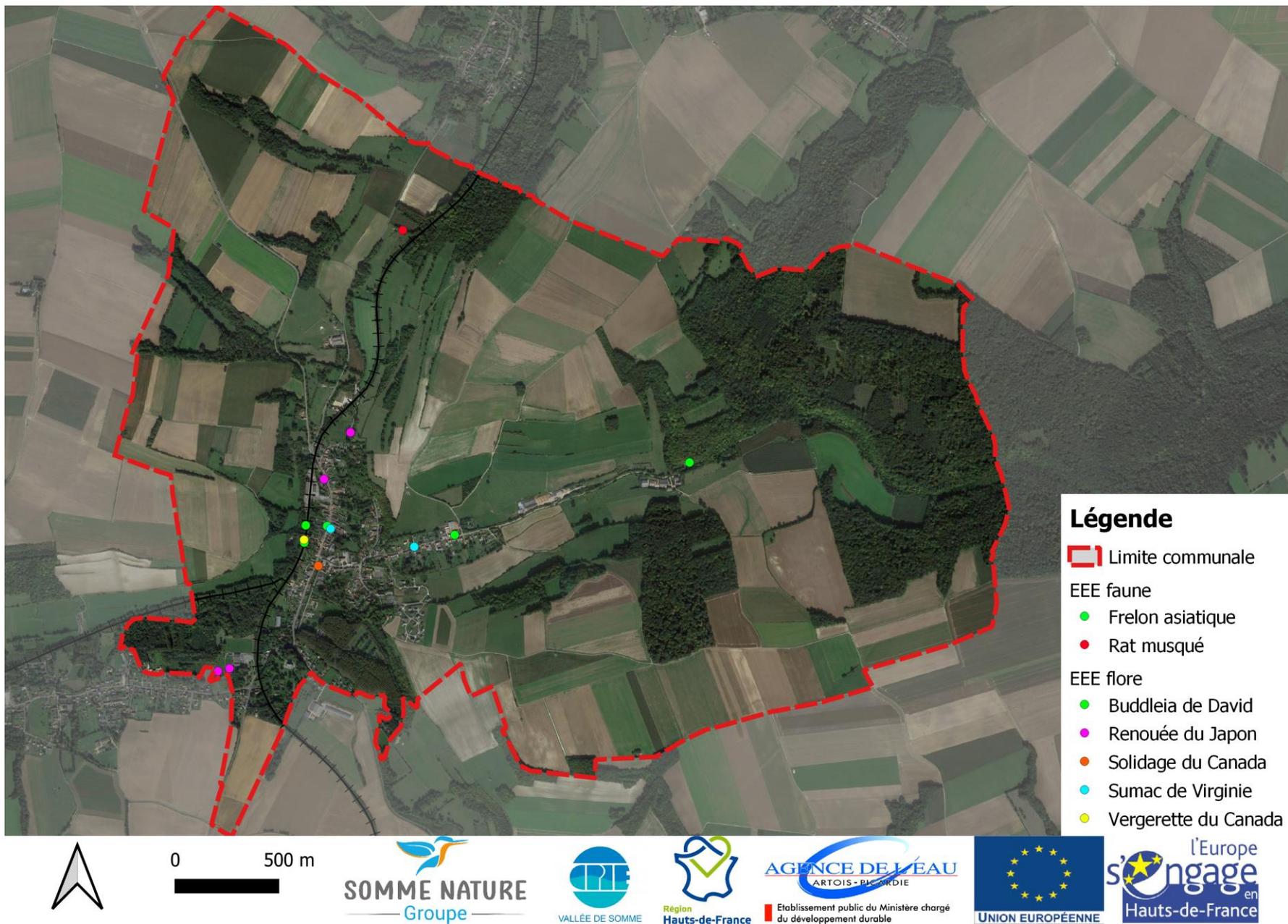


Figure 12. Carte de répartition des E.E.E. sur la commune de Canaples

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



3 m maximum.

La Renouée du Japon est une grande herbe dont les tiges sont creuses, érigées, rougeâtres, semi-ligneuses avec des nœuds marqués qui les font ressembler à des tiges de bambous. Les feuilles sont grandes (elles atteignent 20cm de long), ovales-triangulaires, tronquées à la base, terminées en pointe (en forme de coeur). La tige est entourée au niveau des nœuds par une membrane brune.

Du fait de la croissance très rapide des tiges au printemps, jusqu'à 10 cm/jour, créant une canopée horizontale, continue et élevée (3 à 4 m au-dessus du sol), elles ont un impact majeur sur l'incidence lumineuse au niveau du

sol empêchant la plupart des autres plantes de se régénérer par semis ou même par rejets de souche. Ces effets provoquent une diminution de la biodiversité animale et végétale. Ses rhizomes sont situés profondément dans le sol, et compliquent donc la lutte par arrachage.

Sumac de Virginie (*Rhus typhina*)



5 m.

Le Sumac de Virginie est un arbrisseau au feuillage caduc prenant des couleurs rouge-orangé brillant en automne. Les feuilles vertes foncées sont alternes, composées de 10 à 30 folioles. Les inflorescences sont en épis coniques rouges. Le tronc est petit, les rameaux sont rouges.

Le Sumac de Virginie peut s'échapper grâce à de nombreux drageons souterrains et former des fourrés denses. Bien qu'elle ne se retrouve que rarement dans la nature, son comportement localement très envahissant incite à rester attentif quant à son éventuelle évasion dans les milieux naturels.

Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)



1 m.

Sa tige est dressée simple, ses fleurs sont blanches verdâtres. Les feuilles sont allongées, entières avec quelques dents sur le bord du limbe.

Dans les milieux naturels, l'impact de la Vergerette du Canada est faible, cette plante ne colonise que les habitats naturellement perturbés comme les berges de rivière. De nombreuses populations résistantes à différents herbicides se sont développées. La Vergerette du Canada est une des rares adventices qui concurrence véritablement la Vigne par l'abondance que peuvent atteindre ses populations et la taille de ses individus.

Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)



60 à 250 cm.

Aussi appelée Gerbe-d'or ou Verge d'or du Canada, cette plante possède une tige verte/dorée et poilue et crée des inflorescences jaunes.

La colonisation des milieux par les solidages conduit à des peuplements monospécifiques (1 seule espèce représentée) de taille relativement élevée (de 1 à 1,5 m, voire 2,5 m dans les milieux les plus favorables). Ceux-ci empêchent ou retardent la succession naturelle en entravant la colonisation ligneuse. Ils peuvent réduire de moitié la diversité du

cortège floristique traditionnel des milieux envahis et ont des effets négatifs sur la diversité et l'abondance des pollinisateurs indigènes.

Buddleia de David (*Buddleja davidii*)



compétition).

1 à 5m.

Aussi appelé arbre à papillons, le buddléia forme des fleurs blanches à pourpres, regroupées en inflorescences denses et pointues, mesurant environ 35 cm.

Le buddléia peut former rapidement des peuplements monospécifiques (uniquement de cette espèce) denses qui peuvent exclure localement d'autres espèces. Il pose un réel problème dans certaines ripisylves (blocage de la régénération naturelle dans les forêts riveraines, concurrence avec les formations pionnières à saules et peupliers, risque de disparition d'espèces endémiques de lits de torrents par modification du milieu et

Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)



24-33 cm (adulte), plus 18-30 cm pour la queue.

Campagnol de grande taille, sa silhouette est trapue. La tête se finit par un museau arrondi dont l'extrémité est blanche. Les oreilles sont petites et rondes. Sa queue, longue et couverte d'écaille, est aplatie latéralement. Son pelage est châtain sur le dos et les flancs, brun grisâtre sur le ventre. La queue est noire et quasiment dépourvue de poils.

De par sa consommation de végétation aquatique, il diminue les herbiers et impacte la composition des communautés végétales, perturbant également la reproduction de certains oiseaux, poissons et invertébrés. Il consomme également une quantité importante de mollusques. Comme le

ragondin, par son comportement fouisseur, il dégrade les berges et en accélère l'érosion, dégrade les installations humaines (piliers de ponts, digues, etc.), accélère l'érosion et le colmatage du lit des rivières et ravage les prairies naturelles. Le Rat musqué Il est potentiellement porteur de plusieurs maladies présentant un risque pour l'homme, dont la leptospirose, la toxoplasmose et l'échinococcose alvéolaire.

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)



2 cm.

La tête est orange avec un front noir. Le thorax est entièrement brun noir. L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé.

Les pattes sont jaunes à leur extrémité.

Prédateur d'insectes pour nourrir ses larves, le Frelon asiatique cause de lourdes pertes dans les colonies d'abeilles domestiques (*Apis mellifera*) dont il capture les butineuses à la sortie de la ruche. Il est également prédateur de nombreux autres insectes indigènes, principalement hyménoptères et diptères (Muller et al., 2013), mais les études sur son impact écologique dans sa zone d'introduction sont encore peu nombreuses.

2. Habitats naturels

Les habitats naturels de la commune ont été inventoriés et catégorisés selon la nomenclature EUNIS.

Cette dernière permet d'attribuer un code pour chaque type de milieux naturels. Il y a plusieurs niveaux de codification qui permettent d'affiner la catégorie de chaque milieu avec des caractéristiques précises.

Dans cet atlas nous nous sommes arrêtés au niveau 3 qui permet d'identifier des habitats naturels. C'est ce premier niveau d'identification « d'unités homogènes de végétation » qui est souvent utilisé pour gérer et suivre des formations végétales.

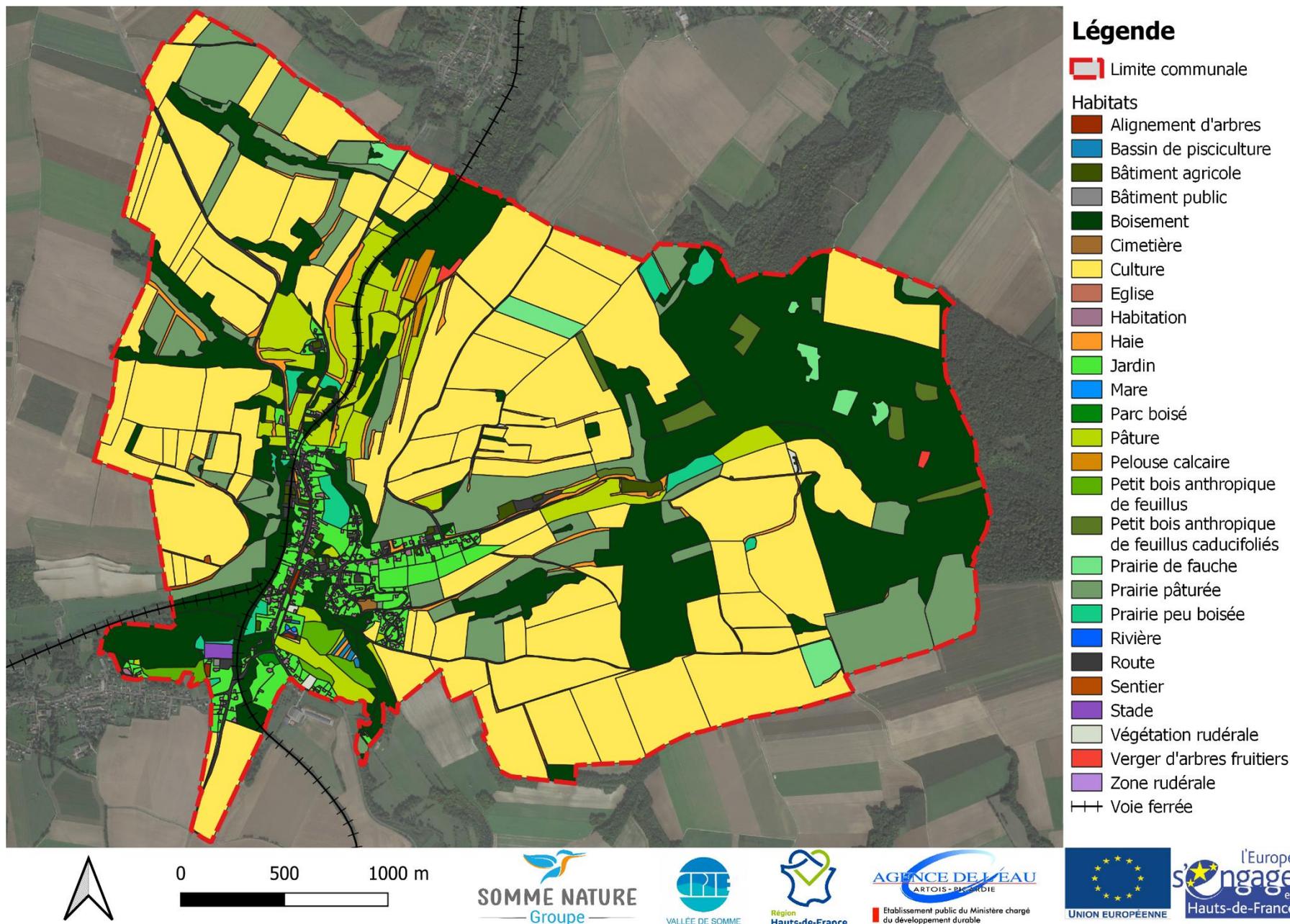


Figure 13. Carte des habitats naturels de la commune de Canaples

Habitats principaux

Les champs de culture



Le principal habitat référencé sur la commune de Canaples est le champ de culture. Il recouvre une large partie de la surface communale.

Cet espace change suivant les pratiques agricoles et ne permet pas d'obtenir des résultats d'inventaires précis. Cependant, suivant les périodes de l'année et les pratiques agricoles, nous pouvons observer quelques groupes d'espèces attirés par ces espaces.

La biodiversité de ces espaces est souvent spécifique. Par exemple, les pollinisateurs permettent localement la reproduction d'espèces végétales agricoles et sauvages. Pour les oiseaux, les cultures peuvent alors devenir des terrains de chasse pour l'alimentation. Il est également commun d'observer des lapins de garenne dans les champs puisque leurs terriers sont parfois localisés à l'intérieur même des cultures, car la terre est souvent retournée et donc meuble.

Certaines espèces d'oiseaux apprécient ces milieux pour la chasse. Les cultures peuvent attirer des insectes, de petits mammifères, et la visibilité qu'offre un champ est idéal pour les détecter.



Buse variable



Abeille solitaire



Lapin de garenne



Bruant proyer

Les boisements



Le deuxième habitat le plus représenté sur la commune est le boisement.

De grands espaces boisés sont répartis sur l'ensemble du territoire. Beaucoup de petits îlots boisés sont également situés à divers endroits, notamment à proximité du tissu urbain et des cultures.

Ces habitats sont denses, humides et sont structurés de différentes strates végétales : des arbres, arbustes, haies, ronces, tapis de lierre, etc.

L'ensemble de ces structures composent différents abris et permettent l'installation d'une

grande diversité animale et végétale. La biodiversité liée aux milieux boisés est souvent ordinaire, mais spécifique de l'habitat : oiseaux dont la présence d'arbres est nécessaire pour se nourrir, d'insectes se nourrissant de petits mollusques eux-mêmes présents dans les bois, d'amphibiens, de papillons appréciant les milieux humides, et de grands mammifères.



Tircis



Salamandre
tachetée



Pic épeiche



Carabe violet



Sanglier

Les pâtures et les prairies de fauche



En troisième position il y a les pâtures et les prairies de fauche. Ces milieux sont dits ouverts et présentent souvent quelques structures végétales intéressantes pour la biodiversité.

En effet, les arbres, haies, et pelouses en général, permettent d'abriter différents groupes d'espèces. Par ailleurs, pendant au moins une partie de l'année, la végétation des prairies se développe librement et accueille alors des espèces animales affectionnant les herbes hautes, comme les orthoptères. Des insectes pollinisateurs comme les papillons et les syrphes sont

également présents au-dessus de la végétation sur les sites ensoleillés.

La gestion de ces milieux est souvent modérée, des ronces et autres espèces végétales peuvent alors coloniser quelques endroits et offrir un abri supplémentaire.

La biodiversité présente est souvent ordinaire, mais représente un maillon important de la chaîne alimentaire.



Pouillot véloce



Citron

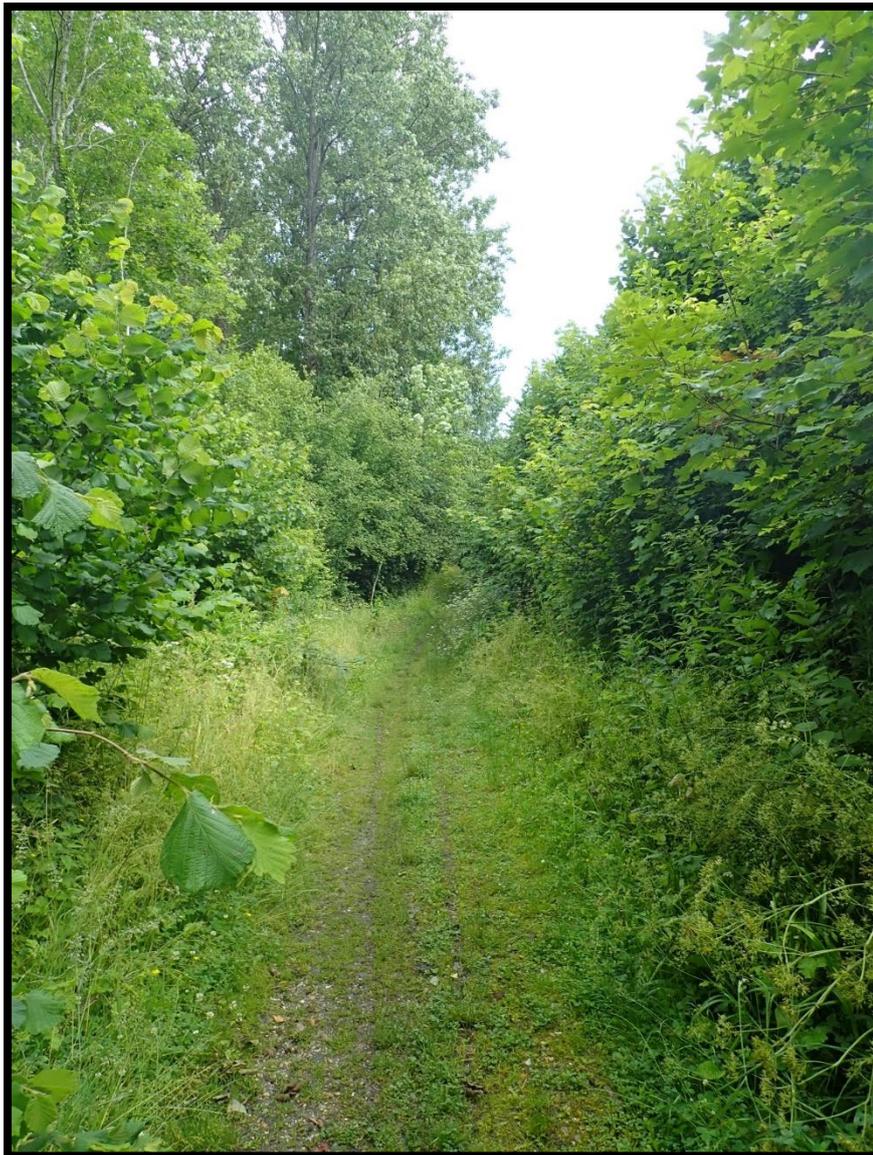


Criquet des bromes



Téléphore fauve

Les jardins et les haies



Enfin, le 4e habitat référencé sur la commune est représenté par l'ensemble des jardins domestiques et les haies. Ces derniers étant privés, les inventaires n'ont pas pu être poussés dans ces zones.

Cependant les jardins sont très souvent entourés de haies et d'essences d'arbres. De manière générale, sur la commune, l'ensemble des haies situées en bordure de chemins ou de routes, qu'elles soient en délimitation de jardins ou de cultures sont favorables à la présence d'une diversité d'espèces animales et végétales.

Ces structures paysagères possèdent deux fonctions principales. La première est l'abri, des animaux vont passer toute ou partie de l'année à l'abri dans ces petits milieux végétalisés. La deuxième concerne la connexion des espaces, et le repère visuel nécessaire aux déplacements. Des haies reliant des milieux boisés à travers des champs auront plus d'intérêt et de fonction écologiques qu'un champ de culture simple. Nous pouvons raccorder cette fonction aux corridors écologiques que l'on

retrouve dans la politique TVB.

En terme de biodiversité, diverses espèces seront alors présentes autour de ces habitats comme des oiseaux, des insectes, mais également des mammifères de toutes tailles comme des chauves-souris et des Chevreuils Européens.



Coccinelle à 7 points



Murin de Natterer



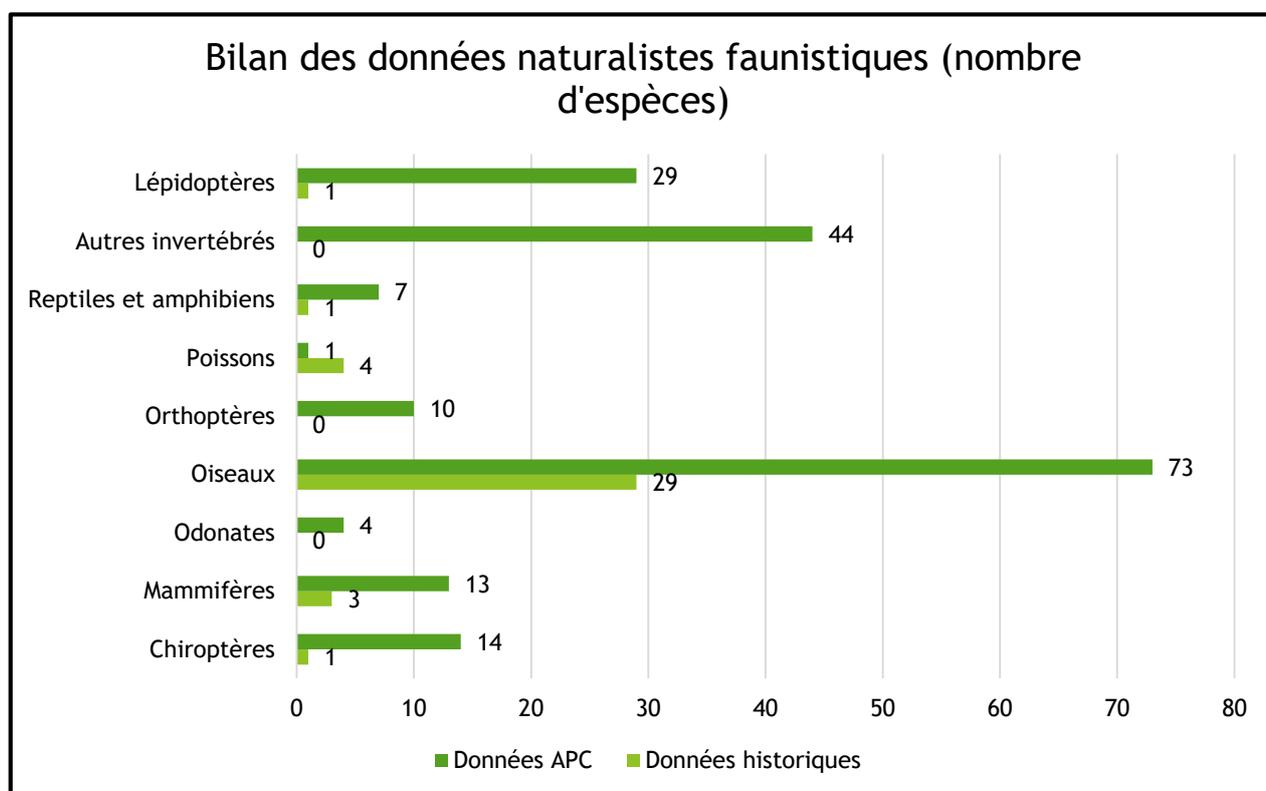
Verdier d'Europe



Chevreuil Européen

Partie 4 : Synthèse

1. Données naturalistes



Pour un total de 195 espèces faunistiques et 214 floristiques, la commune a considérablement augmenté la connaissance naturaliste locale.

C'est au total 1566 données accumulées sur les 3 années d'étude.

La majorité des espèces disponibles en annexes ont donc été vues pour la première fois grâce au programme APC. Néanmoins quelques-unes sont retrouvées plusieurs années après le premier référencement comme :

- La Chevêche d'Athéna (rapace nocturne)
- La Pipistrelle commune (chauve-souris)
- Le Busard Saint-Martin (oiseau)

2. Les zones à enjeux

Afin de localiser de façon objective les zones à enjeux faune, nous avons décidé de référencer l'ensemble des espèces animales dites à enjeux, c'est-à-dire l'ensemble des espèces bénéficiant d'un statut de protection via un arrêté réglementaire. Les arrêtés ministériels et préfectoraux de protection animale ont pour but de protéger les espèces de façon plus ou moins importante. L'intérêt de protection évoqué dans les listes rouges est en très grande majorité retranscrit dans les arrêtés.

*L'arrêté peut interdire de porter atteinte à l'habitat de l'espèce concernée, de ses lieux de reproduction, de détruire des individus, leurs descendances (œufs, larves), de transporter, commercialiser, détenir, naturaliser les individus. Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), par exemple, bénéficie de l'ensemble de ces protections sur le territoire français.*

La carte ci-dessous compile toutes les données des espèces à enjeux inventoriées dans le cadre de l'Atlas.

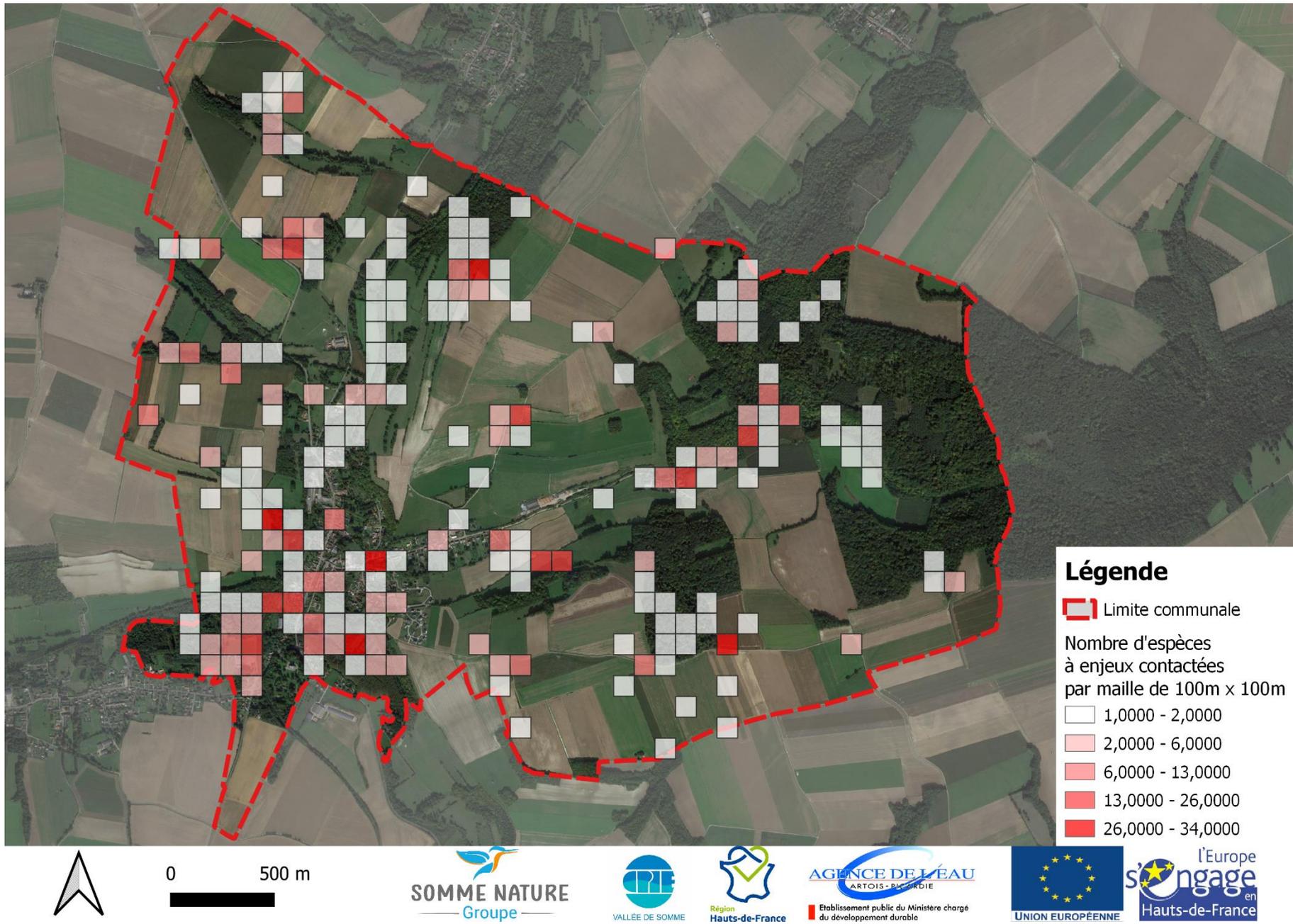
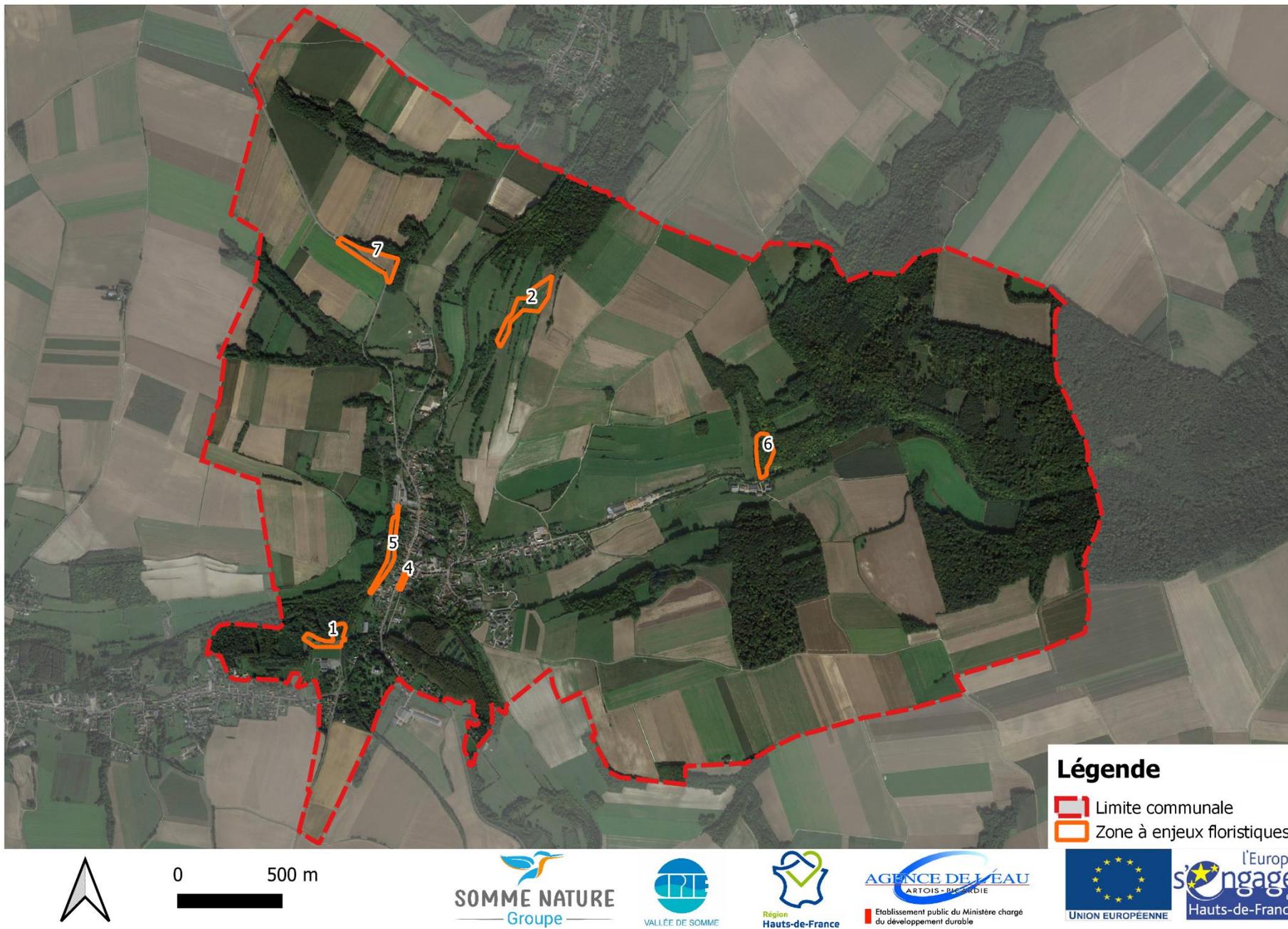


Figure 14. Cartes des enjeux liés à la faune sur la commune de Canaples



Légende

-  Limite communale
-  Zone à enjeux floristiques

 UNION EUROPEENNE
  l'Europe s'engage en Hauts-de-France

Figure 15. Carte des enjeux liés à la flore sur la commune de Canaples

3. Les zones d'intérêt de la commune

Les zones à enjeux sur la commune sont réparties dans les zones les plus végétalisées du territoire, mais également à l'intérieur du tissu urbain.

Le bois au Nord du stade



Comme évoqué plus haut, le bois regorge d'une biodiversité ordinaire et spécifique de l'habitat. L'espace est structuré de différents milieux : arbres, haies, végétation diverse, points d'eau. Il présente des zones sans intervention humaine, la végétation est donc à certains endroits en libre développement.

Les différents points d'eau permettent notamment la reproduction de la Salamandre tachetée.

Plusieurs hectares de la commune abritent alors une grande biodiversité et sont conjoints à d'autres communes voisines.

Le stade et ses alentours



Divers milieux sont juxtaposés sur cet espace. Comme sur la photo, l'ancien stade géré actuellement avec une pression modérée permet le développement d'une végétation favorable à la présence d'insectes.

Juste derrière se trouve un boisement parcouru par la Nièvre et la Fieffe, donnant un milieu forestier et aquatique favorable à la présence de chauves-souris, et d'oiseaux comme le Martin-pêcheur d'Europe.

L'ensemble de la zone permet l'observation d'une biodiversité très variée tant chez les animaux que chez les végétaux.

La pisciculture



De façon générale, les milieux aquatiques entourés de milieux enherbés et boisés attirent toujours une biodiversité animale et végétale intéressante. La pisciculture attire en effet des oiseaux d'intérêt comme l'Aigrette garzette et des chauves-souris spécifiques des milieux humides comme le Murin de Daubenton.

La présence de bocages, de vergers, de structures paysagères variées permet d'abriter globalement une biodiversité intéressante du côté des insectes, des amphibiens, des chauves-souris et des oiseaux.

Le terrain est géré pour une activité de loisir, et donc la fréquentation du site peut laisser penser qu'il n'est pas compatible avec une biodiversité préservée. Cependant les inventaires ont permis de vérifier que la gestion actuelle permet un bon équilibre entre activité humaine et écologie.

Le coteau



Le versant supérieur de la Fieffe est constitué de petits boisements, de pâtures, de haies, de vergers, et de bordures enherbées. L'ensemble en été est un habitat chaud et sec où se trouvent quelques points d'eau sous les bois.

Une biodiversité ordinaire et développée se retrouve ici dès le printemps.

C'est sur les bordures enherbées que se retrouve notamment la Campanule à feuilles de pêcher, la mâche dentée et le Pavot hybride.

4. Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil de préservation de la biodiversité. Elle vise à prendre en compte les enjeux liés aux milieux naturels dans les outils de planification (SRCE ou Schéma Régional de Cohérence Écologique) et les projets d'aménagement.

Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité issue de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, grâce à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

Cet outil est un vaste réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques s'appliquant sur l'ensemble de territoire, à l'exception du milieu marin, et se compose de plusieurs éléments :

- Continuités écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Matrices écologiques

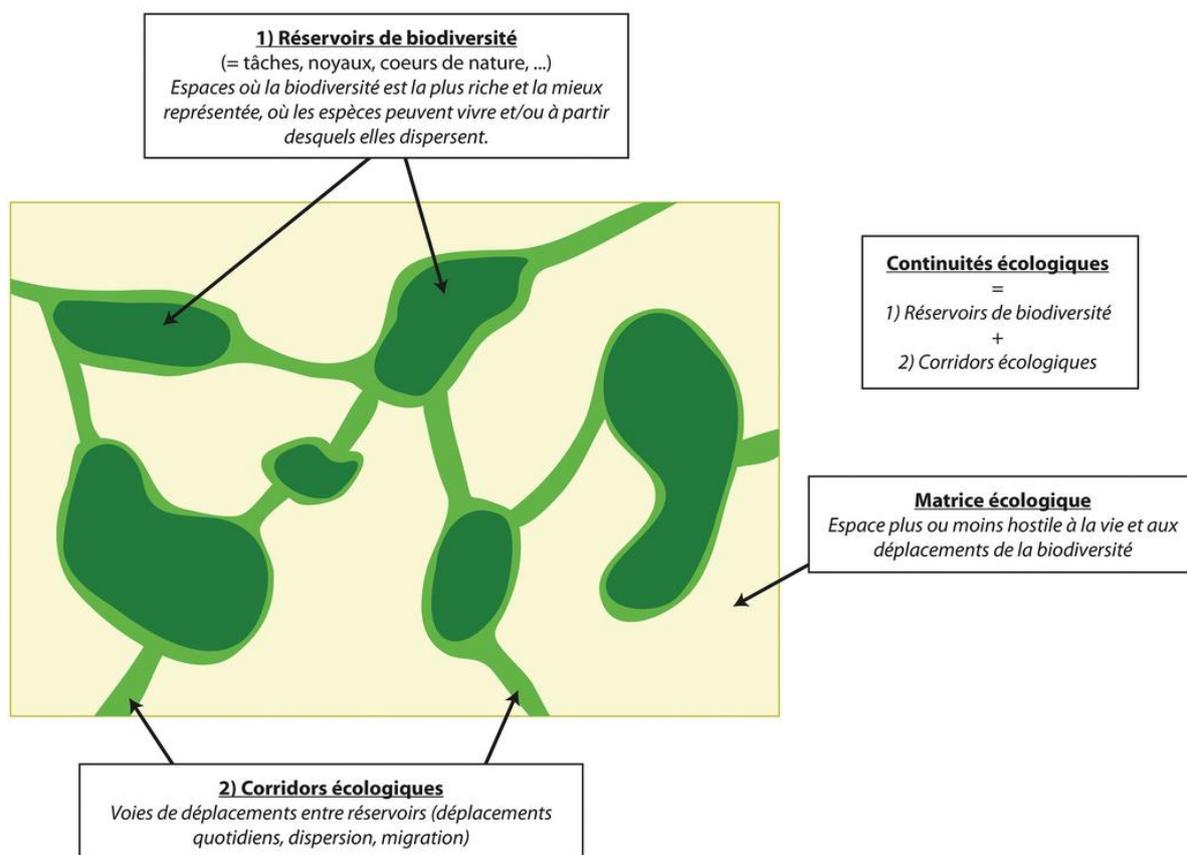


Figure 16. Représentation d'une continuité écologique (source INPN)

Sur la commune de Canaples on peut constater qu'un réservoir de biodiversité est présent et se réfère à l'ensemble de la ZNIEFF de type 1. La particularité de ce réservoir de biodiversité est qu'il est situé à proximité du cours d'eau et donc relié par un corridor biologique aquatique. Par ailleurs, l'ensemble du corridor aquatique est compris à l'intérieur d'un corridor terrestre. Ce dernier correspond à l'ensemble des milieux naturels (haies, îlots boisés, prairies) favorables au déplacement d'espèces animales.

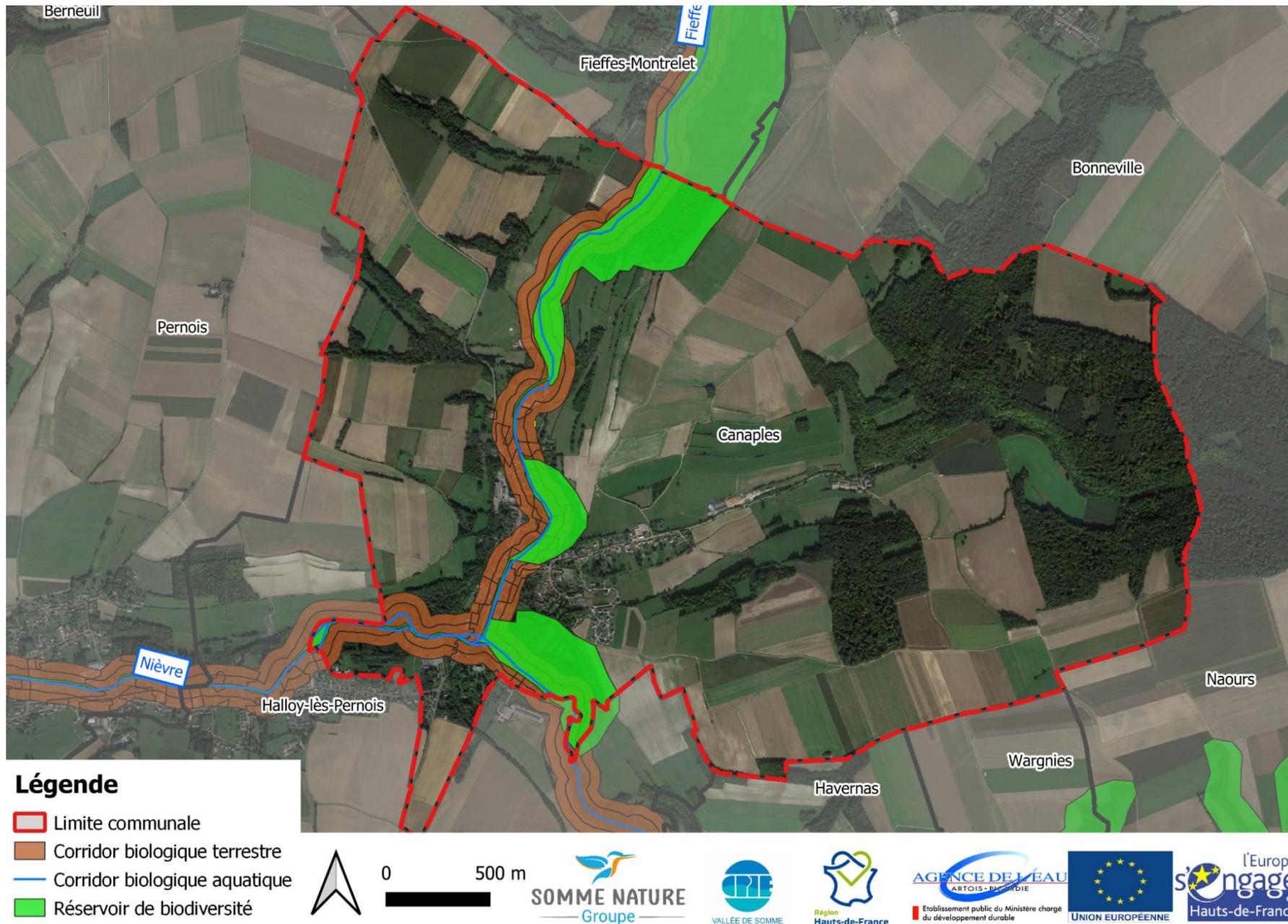


Figure 17. Éléments liés à la TVB sur la commune de Canaples

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas permettent donc de confirmer que ces réservoirs de biodiversité sont toujours intéressants en 2020 d'un point de vue de la biodiversité.

Le boisement à l'Est est également une ZNIEFF « N° 220013911 Massif forestier de Canaples et de Watines », et la biodiversité est également très développée dans ce secteur. Localement cette ZNIEFF parcourt plusieurs communes et serait un second réservoir de biodiversité potentiel.

Du côté des corridors écologiques, le bilan est similaire. Il est nécessaire de relier et de conserver des milieux d'intérêt.

Des espaces peuvent s'apparenter localement à des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

D'après la carte des enjeux, une grande partie des mailles d'espèces à enjeux sont situées aux abords de routes où sont localisées des haies arbustives.

L'ensemble de ces structures paysagères longitudinales représentent localement des corridors écologiques. Ils servent alors de connexion et permettent le déplacement des espèces entre différents espaces naturels plus denses (comme les îlots boisés) dans la commune, mais également entre les communes.

Par ailleurs les inventaires naturalistes ont fait ressortir la présence d'espèces du groupe des oiseaux, des insectes et des chiroptères le long de ces couloirs végétalisés. Ces structures leur servent de repères de jour comme de nuit, mais aussi d'abris, et de ressources alimentaires.

L'importance de ces corridors dans la commune est donc double pour la biodiversité. Ils servent aux déplacements des animaux, mais leur permettent aussi d'accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. À plus grande échelle, les corridors écologiques sont très importants dans la connexion des différents espaces naturels inter-communaux. Sans eux les populations d'espèces animales devant se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou chercher d'autres habitats se retrouvent isolées. Localement cela se traduit par une diminution de la biodiversité spécifique et génétique.

Au niveau des réservoirs de biodiversité locaux, il est nécessaire de considérer les espaces boisés, sauvages et de gestion modérée comme des zones à fort potentiel.

5. Préconisations

Conserver

Les habitats favorables à la biodiversité animale et végétale sont ceux dont les structures végétales sont variées (arbres, haies, herbes hautes). Pour un bon équilibre écologique et une grande biodiversité, l'intérêt réside donc dans la préservation de divers milieux tant au niveau de la structure que de la composition.

L'ensemble des boisements, des pâtures, des prairies, des haies et des espaces verts et leurs pratiques de gestion actuelle sont donc à conserver.

Les zones délimitées en réservoirs et corridors sont également à prendre en considération. L'intérêt écologique de ces zones sur la commune a été identifié par les services publics avant l'APC et vérifié de 2017 à 2020.

Les zones d'inventaires floristiques 2, 1, 6, 5, 4 et 7 méritent une attention particulière du fait de la présence d'espèces rares et/ou menacées. La gestion des îlots de flore sauvage devra préférentiellement être modérée.

Améliorer

La pollution des sols sur les terrains privés et agricoles est aussi à prendre en considération.

Une bonne gestion de ces espaces permet la présence d'une biodiversité locale. La présence de produits chimiques contribue à la pollution des sols, des eaux, et à la diminution de la biodiversité locale. En effet, la disparition d'insectes et de petits invertébrés contribue à la diminution en ressource pour diverses espèces animales (oiseaux, micromammifères, etc.).

La plantation de haies aux abords de champs permet, en plus de favoriser le développement d'une biodiversité sur un territoire, de limiter l'érosion des sols par la pluie, le vent, de garder de l'humidité et d'apporter de la fertilité (décomposition des feuilles nourrissent l'humus). Planter des haies le long des chemins, des routes et des champs permet donc de gagner beaucoup d'avantages à la fois économiques et écologiques (corridors écologiques locaux).

Les pratiques de gestion des sites permettent aussi de favoriser l'accueil de la biodiversité. Les fauches tardives et le pâturage permettent, comme cité plus haut, de créer des milieux variés intéressants pour les espèces animales et végétales.

Diverses structures permettent également d'accueillir la biodiversité animale sur la commune. Les abris à animaux (hiboux, hôtels à insectes, abris à oiseaux, hérissons) sont faciles à construire et à installer chez soi ou sur un espace public. Ces installations sont à la fois écologiques, économiques et également pédagogiques grâce à une observation facilitée des animaux.

Afin de lutter contre les E.E.E., il existe divers chantiers de lutte bénévoles et parfois subventionnés par des aides régionales et européennes permettent de contenir les espèces et donc de limiter leurs développements et leurs impacts sur la commune.

Les zones en eau de la commune sont en partie présentes dans la pisciculture. Pour les autres ce sont souvent des points d'eau temporaires présents en sous-bois. Si une volonté de créer des mares communales ou privées venait à émerger, le projet sera toujours intéressant pour le développement d'une biodiversité inféodée à ces milieux aquatiques.

6. Commune et sa biodiversité en général

La commune de Canaples possède un très bon niveau de biodiversité au regard de la structure paysagère de son territoire. Le territoire est en effet composé d'une variété d'habitats et de structures paysagères répartie de façon uniforme.

Bien que le tissu urbain soit développé sur la partie Ouest de la commune, la présence d'habitats naturels variés amène tout de même une diversité animale et végétale au centre du village.

La commune développe des programmes et des activités en lien avec l'écologie. Elle bénéficie également d'un plan de gestion différenciée afin de gérer au mieux les espaces verts communaux.

Les habitants sont curieux, s'intéressent à leur environnement proche et sont soucieux de préserver la nature présente sur leur territoire.

Nous ne pouvons qu'encourager l'ensemble de la population à continuer dans ce sens.

Partie 5 : Bibliographie

Données relatives aux espèces :

- <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/papillons.html?IDC=797>
- <https://plan-actions-chiropteres.fr/les-chauve-souris/les-especes-en-france/pipistrelle-de-nathusius>
- <http://www.cpieflandremaritime.fr/agir/un-dragon-dans-mon-jardin/fiches-amphibiens/>
- <https://www.tela-botanica.org>
- <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/base-dinformation-page-daccueil/>
- Guide « Papillons de France » de Tristan Lafranchis
- « Le guide ornitho » édition Delachaux et Niestlé

Partie 6 : Annexes

Nomenclature liée aux annexes

Sur l'ensemble des tableaux, les colonnes en bleues font référence à la réglementation, les colonnes en violettes à la rareté de l'espèce, et les colonnes rouges aux listes rouges régionales et nationales.

L'ensemble des données ont été évaluées avec une grille établie par Somme Nature afin d'attribuer une note plus ou moins élevée à chaque espèce. Cette note est présentée dans la colonne « Enjeux » et permet de regrouper les enjeux liés aux listes rouges, à la rareté de l'espèce et à sa protection réglementaire :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Nomenclature des listes rouges :

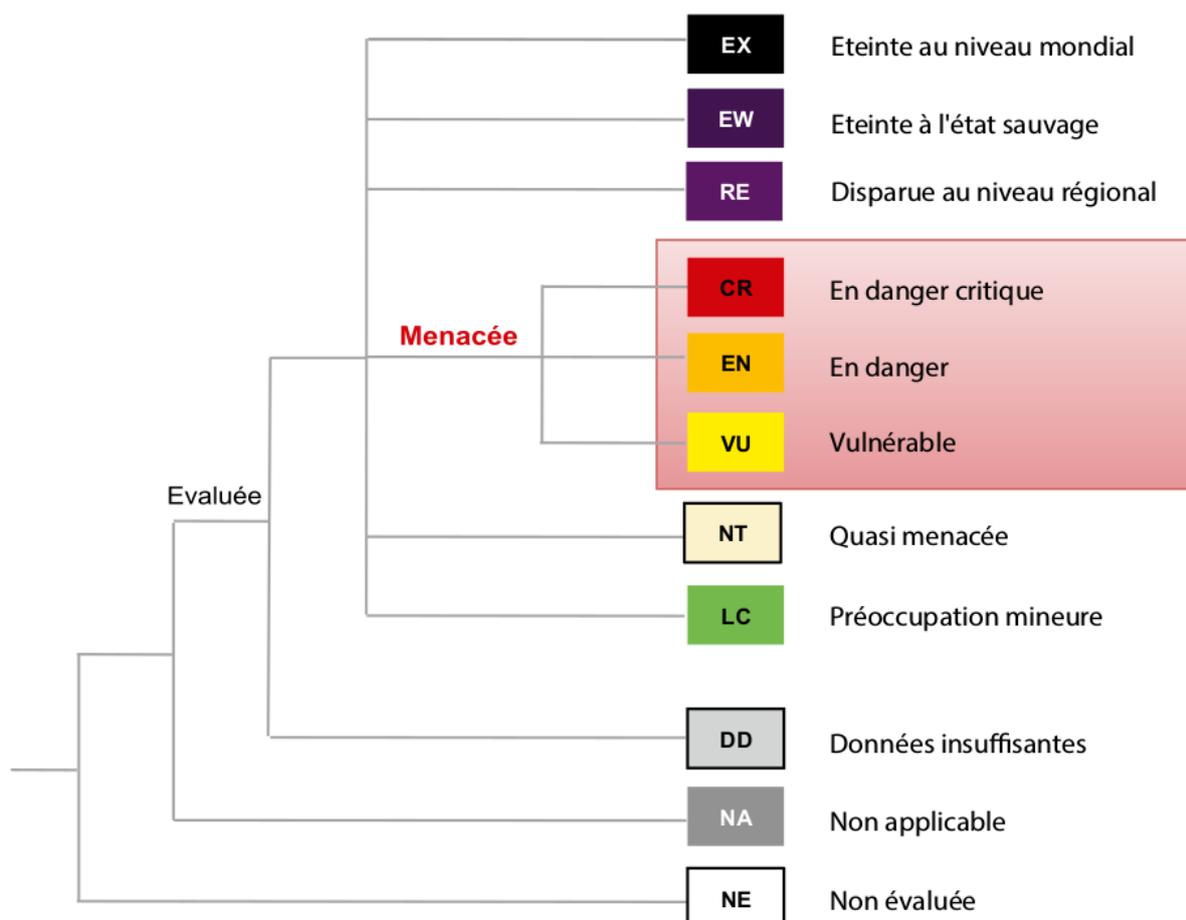


Figure 18. Extrait présentant les catégories de l'UICN des listes rouges

Nomenclature liée à la rareté :

- C : commun
- P : peu
- A : assez
- R : rare
- T : très
- E : exceptionnel

Nomenclature liée à la flore :

- I : indigène
- X : néo-indigène potentiel
- Z : eurynaturalisé
- N : sténonaturalisé
- A : accidentel
- S : subsponané
- C : cultivé
- ? /# : doute
- RR : très rare
- NAa : taxon naturalisé
- Nao : exclu de la liste rouge

Annexe – Liste des oiseaux recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Ardeidae	Egretta garzetta	Aigrette garzette	Annexe 1	--	Article 3	Annexe II	--	TR	VU	LC	oui	Fort
Scolopacidae	Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	E	NE	NT	--	Fort
Emberizidae	Emberiza citrinella	Bruant jaune	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Accipitridae	Circus pygargus	Busard cendré	Annexe 1	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	AR	VU	NT	oui	Modéré
Fringillidae	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Strigidae	Athene noctua	Chevêche d'Athéna	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	VU	LC	oui	Modéré
Fringillidae	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	--	--	Article 3	Annexe II et Annexe III	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Alcedinidae	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Annexe 1	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	VU	oui	Modéré
Motacillidae	Anthus pratensis	Pipit farlouse	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	VU	oui	Modéré
Fringillidae	Serinus serinus	Serin cini	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	VU	oui	Modéré
Columbidae	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	Annexe II	TC	LC	VU	oui	Modéré
Fringillidae	Chloris chloris	Verdier d'Europe	--	--	Article 3	Annexe III et Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Alaudidae	Alauda arvensis	Alouette des champs	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Accipitridae	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Annexe 1	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	PC	NT	LC	oui	Faible

Falconidae	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	C	LC	NT	--	Faible
Rallidae	Fulica atra	Foulque macroule	--	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	AC	LC	LC	oui	Faible
Ardeidae	Ardea alba	Grande Aigrette	Annexe 1	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	--	NE	LC	oui	Faible
Hirundinidae	Hirundo rustica	Hirondelle rustique	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Apodidae	Apus apus	Martinet noir	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Burhinidae	Burhinus oedicephalus	Oedicnème criard	Annexe 1	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	PC	VU	LC	oui	Faible
Picidae	Dendrocopos medius	Pic mar	Annexe I	--	Article 3	Annexe II	--	PC	LC	LC	oui	Faible
Regulidae	Regulus regulus	Roitelet huppé	--	--	Article 3	Annexe II	--	--	LC	NT	--	Faible
Muscicapidae	Saxicola rubicola	Tarier pâtre	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	C	NT	NT	oui	Faible
Charadriidae	Vanellus vanellus	Vanneau huppé	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	Annexe II	PC	VU	NT	oui	Faible
Prunellidae	Prunella modularis	Accenteur mouchet	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	--	--	Article 3	Annexe II	--	PC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla alba	Bergeronnette grise	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla flava	Bergeronnette printanière	--	--	--	--	--	--	--	LC	--	Très faible
Emberizidae	Emberiza calandra	Bruant proyer	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Accipitridae	Buteo buteo	Buse variable	--	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	C	LC	LC	--	Très faible
Anatidae	Anas platyrhynchos	Canard colvert	Annexe II/1 et Annexe III/1	--	--	Annexe III	Annexe II	AC	LC	LC	--	Très faible
Tytonidae	Tyto alba	Chouette effraie	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	DD	LC	--	Très faible

Strigidae	Strix aluco	Chouette hulotte	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Corvus frugilegus	Corbeau freux	Annexe II/2	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Corvus corone	Corneille noire	Annexe II/2	--	--	Annexe III	--	TC	LC	NA	--	Très faible
Cuculidae	Cuculus canorus	Coucou gris	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Sturnidae	Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	Annexe II/2	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Phasianidae	Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	Annexe III/1 et Annexe II/1	--	--	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Falconidae	Falco columbarius	Faucon émerillon	Annexe I	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	--	--	NA	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia borin	Fauvette des jardins	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	NT	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia communis	Fauvette grisette	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Rallidae	Gallinula chloropus	Gallinule poule d'eau	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	Accord AEWA	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Garrulus glandarius	Geai des chênes	Annexe II/2	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Certhiidae	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Turdidae	Turdus viscivorus	Grive draine	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Turdidae	Turdus philomelos	Grive musicienne	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Ardeidae	Ardea cinerea	Héron cendré	--	--	Article 3	Annexe III	--	PC	LC	LC	--	Très faible
Strigidae	Asio otus	Hibou moyen-duc	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	DD	LC	--	Très faible
Hirundinidae	Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	NT	--	Très faible

Acrocephalidae	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Turdidae	Turdus merula	Merle noir	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Aegithalidae	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Parus major	Mésange charbonnière	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Lophophanes cristatus	Mésange huppée	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Poecile palustris	Mésange nonnette	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Passeridae	Passer domesticus	Moineau domestique	--	--	Article 3	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Phasianidae	Perdix perdix	Perdrix grise	Annexe III/1 et Annexe II/1	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Picidae	Dendrocopos major	Pic épeiche	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Picidae	Picus viridis	Pic vert	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Pica pica	Pie bavarde	--	--	--	Annexe II/2	--	C	LC	LC	--	Très faible
Columbidae	Columba livia	Pigeon biset	--	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	--	NA	DD	--	Très faible
Columbidae	Columba palumbus	Pigeon ramier	Annexe II/1 et Annexe III/1	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	--	--	Article 3	Annexe III	--	--	NE	NE	--	Très faible
Motacillidae	Anthus trivialis	Pipit des arbres	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Phylloscopidae	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Regulidae	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Sittidae	Sitta europaea	Sittelle torchepot	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Columbidae	Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Trogloditidae	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des odonates recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Coenagrionidae	Ischnura elegans	Agrion élégant	--	--	--	--	--	C	--	LC	--	Très faible
Coenagrionidae	Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	--	--	--	--	--	C	--	LC	--	Très faible
Aeshnidae	Anax imperator	Anax empereur	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Calopterygidae	Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des chiroptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Vespertilionidae	Myotis myotis	Grand Murin	--	Annexe II/IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	EN	LC	oui	Fort
Vespertilionidae	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AR	NT	NT	oui	Fort
Vespertilionidae	Myotis nattereri	Murin de Natterer	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	LC	VU	oui	Modéré
Vespertilionidae	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	PC	NT	NT	--	Modéré
Vespertilionidae	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II	AC	NT	NT	oui	Modéré
Vespertilionidae	Myotis mystacinus	Murin à moustaches	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	LC	LC	oui	Faible
Vespertilionidae	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	--	Annexe II/IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	LC	LC	oui	Faible
Vespertilionidae	Myotis brandtii	Murin de Brandt	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilionidae	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	C	LC	LC	oui	Faible
Vespertilionidae	Plecotus austriacus	Oreillard gris	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilionidae	Plecotus auritus	Oreillard roux	--	Annexe IV	Article 3	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	PC	NT	LC	oui	Faible

Vespertilionid ae	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	--	Annexe IV	Article 2	Annexe III	Annexe II/Accord Eurobats	TC	LC	NT	oui	Faible
Vespertilionid ae	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilionid ae	Myotis alcathoe	Murin d'Alcathoe	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II	NE	DD	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des lépidoptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINAN TE ZNIEFF	ENJEUX
Nymphalidae	Speyeria aglaja	Grand Nacré	--	--	--	--	--	TR	EN	LC	--	Très fort
Nymphalidae	Pyronia tithonus	Amaryllis	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Anthocharis cardamines	Aurore	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Polyommatus icarus	Azuré commun	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Vanessa cardui	Belle Dame	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Gonepteryx rhamni	Citron	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Aricia agestis	Collier de corail	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Lycaena phlaeas	Cuivré commun	--	--	--	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Noctuidae	Autographa gamma	Gamma	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Erebidae	Tyria jacobaeae	La Goutte de Sang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Papilionidae	Papilio machaon	Machaon	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Sphingidae	Macroglossum stellatarum	Moro-Sphinx	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Nymphalidae	Maniola jurtina	Myrtil	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Aglais io	Paon du jour	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Issoria lathonia	Petit Nacré	--	--	--	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Aglais urticae	Petite Tortue	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Geometridae	Ematurga atomaria	Phalène picotée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Pieridae	Pieris rapae	Piéride de la rave	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Pieris brassicae	Piéride du chou	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Pieris napi	Piéride du navet	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Notodontidae	Thaumetopoea pityocampa	Processionnaire du Pin	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Nymphalidae	Coenonympha pamphilus	Procris	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pterophoridae	Emmelina monodactyla	Ptérophore commun	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Pieridae	Colias crocea	Souci	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Hesperiidae	Ochlodes sylvanus	Sylvaine	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Pararge aegeria	Tircis	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Aphantopus hyperantus	Tristan	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Vanessa atalanta	Vulcain	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des mammifères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Leporidae	Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	--	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	NT	--	Faible
Mustelidae	Meles meles	Blaireau d'Europe	--	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Cricetidae	Microtus arvalis	Campagnol des champs	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Cervidae	Capreolus capreolus	Chevreuril Européen	--	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Sciuridae	Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	--	--	Article 2	Annexe III	--	TC	--	LC	--	Très faible
Erinaceidae	Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	--	--	Article 2	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Leporidae	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe	--	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Soricidae	Sorex minutus	Musaraigne pygmée	--	--	--	Annexe III	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Cricetidae	Ondatra zibethicus	Rat musqué	--	--	Premier (chassable)	--	--	NE	--	NA	--	Très faible
Canidae	Vulpes vulpes	Renard roux	--	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Suidae	Sus scrofa	Sanglier	--	--	Premier (chassable)	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Muridae	Mus musculus	Souris grise	--	--	--	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Talpidae	Talpa europaea	Taupe d'Europe	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des poissons recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Cottidae	Cottus gobio	Chabot	--	Annexe II	--	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des amphibiens et reptiles recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Ranidae	Pelophylax spec.	Grenouille "verte" (au sens large)	--	Annexe V	Article 5	Annexe III	--	C	DD	NT	--	Faible
Salamandridae	Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	--	--	Article 3	Annexe III	--	PC	NT	LC	oui	Faible
Bufo	Bufo bufo	Crapaud commun	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Ranidae	Rana temporaria	Grenouille rousse	--	Annexe V	Article 5 et 6	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lacertidae	Zootoca vivipara	Lézard vivipare	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Anguillidae	Anguilla anguilla	Orvet fragile	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Salamandridae	Lissotriton helveticus	Triton palmé	--	--	Article 3	Annexe III	--	AC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des orthoptères recensés

La Barbitiste des bois est une espèce exceptionnelle en Picardie dont les caractéristiques peuvent être difficiles à déterminer. La donnée est donc quasi certaine, mais par précaution, elle n'est pas mise en avant dans cet Atlas.

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Tettigoniidae	Barbitistes serricauda	Barbitiste des bois	--	--	--	--	--	EX	CR	--	oui	Très fort
Tettigoniidae	Conocephalus fuscus	Conocéphale commun	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Euchorthippus declivus	Criquet des Bromes	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Tettigoniidae	Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Gomphoceripus rufus	Gomphocère roux	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Tettigoniidae	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Tettigoniidae	Meconema meridionale	Méconème fragile	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Tettigoniidae	Pholidoptera griseoaptera	Pholidoptère cendrée	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible

Annexe – Liste des autres invertébrés recensés

GROUPE TAXONOMIQUE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Autres invertébrés	Apidae	Xylocopa violacea	Abeille charpentière	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Armadillidiidae	Armadillidium vulgare	Armadille vulgaire	--	--	--	--	--	C	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Oniscidae	Oniscus asellus	Aselle des murs	--	--	--	--	--	TC	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Apidae	Bombus terrestris	Bourdon terrestre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Geotrupidae	Geotrupes stercorarius	Bousier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Discidae	Discus rotundatus	Bouton commun	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Carabidae	Carabus violaceus	Carabe violet	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pyrochroidea	Pyrochroa coccinea	Cardinal	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Curculionidae	Phyllobius pomaceus	Charançon de l'Ortie	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Coccinella septempunctata	Coccinelle à 7 Points	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Propylea quatuordecimpunctata	Coccinelle à damier	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Vibidia duodecimpunctata	Coccinelle à douze points	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Psyllobora vigintiduopunctata	Coccinelle à vingt-deux points	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Carabidae	Abax parallelus	Coléoptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coreidae	Coreus marginatus	Corée marginée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coreidae	Leptoglossus occidentalis	Coride exogène	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Pomatiidae	Pomatias elegans	Élégante striée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Autres invertébrés	Araneidae	Araneus diadematus	Epeire diadème	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Araneoidea	Argiope bruennichi	Epeire frelon	--	--	--	--	--	--	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Eristalis tenax	Eristale gluante	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Helicidae	Helix pomatia	Escargot de Bourgogne	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Helicidae	Cepaea nemoralis	Escargot des haies	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Helicidae	Cepaea hortensis	Escargot des jardins	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Vespidae	Vespa velutina	Frelon asiatique	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Vespidae	Vespa crabro	Frelon européen	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pyrrhocoridae	Pyrrhocoris apterus	Gendarme	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Bombyliidae	Bombylius major	Grand Bombyle	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Helophilus pendulus	Hélophile suspendu	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Miridae	Notostira elongata	Hétéroptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Ichneumonidae	Lissonota setosa	Ichneumon	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Malachiidae	Malachius bipustulatus	Malachie à deux points	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Meloidae	Meloe proscarabaeus	Méloé printanier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Notonectidae	Notonecta glauca	Notonecte glauque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Oedemeridae	Oedemera nobilis	Oedemère noble	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Graphosoma italicum	Punaise arlequin	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Dolycoris baccarum	Punaise brune à antennes & bords panachés	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Nezara viridula	Punaise verte ponctuée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Autres invertébrés	Syrphidae	Rhingia campestris	Rhingie champêtre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Episyrphus balteatus	Syrphe à ceintures	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Cantharidae	Rhagonycha fulva	Téléphore fauve	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Chondrinidae	Helicodonta obvoluta obvoluta	Velouté plane	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Volucella bombylans	Volucelle bourdon	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Volucella pellucens	Volucelle transparente	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Annexe – Liste de la flore recensée

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat principal	Rareté	LR Région	LR France	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe II	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe IV	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe V	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Exotique envahissant	Enjeux
Campanulaceae	Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	I	R	NT	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Poaceae	Festuca filiformis	Fétuque capillaire	I	AR	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Caprifoliaceae	Valeriana illa dentata	Mâche dentée (f.)	I	AR	NT	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui*	Oui*	N	Modéré
Papaveraceae	Papaver hybridum	Pavot hybride	I	R	NT	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Primulaceae	Primula vulgaris	Primevère acaule (s.l.) ; Primevère commune	I	AR	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	NPC	pp	pp	N	Modéré
Asparagaceae	Polygonatum odoratum	Sceau-de-Salomon odorant	I	R	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Fabaceae	Trifolium hybridum	Trèfle hybride	N;A	AR	NAa	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Modéré
Polemoniaceae	Phlox paniculata	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
--	Taraxacum sp.	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Acanthaceae	Acanthus mollis	Acanthe mou	C	#	NAo	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Achillea millefolium	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Agrostis gigantea	Agrostide géante	I	?	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Brassicaceae	Alliaria petiolata	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Poaceae	Phalaris arundinacea	Alpiste faux-roseau (s.l.) ; Baldingère (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Ranunculaceae	Anemone nemorosa	Anémone des bois ; Anémone sylvie	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Apiaceae	Angelica sylvestris	Angélique sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Artemisia vulgaris	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Rubiaceae	Galium odoratum	Aspérule odorante ; Gaillet odorant	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Rosaceae	Crataegus monogyna	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Rosaceae	Geum urbanum	Benoîte commune	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Apiaceae	Heracleum sphondylium	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Cyanus montanus	Bleuet des montagnes ; Centaurée des montagnes	C	RR	NAo	LC	Non	N	Très faible								
Betulaceae	Betula pendula	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Poaceae	brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Poaceae	Brachypodium pinnatum	Brachypode penné	I?	?	DD	DD	Non	N	Très faible								
Poaceae	Bromus hordeaceus	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	N	Très faible						
Poaceae	Anisantha sterilis	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Lamiaceae	Prunella vulgaris	Brunelle commune	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								

Cucurbitaceae	Bryonia cretica	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Scrophulariaceae	Buddleja davidii	Buddleia de David ; Arbres aux papillons	Z	C	NAa	NA	Non	A	Très faible								
Brassicaceae	Bunias orientalis	Bunias d'Orient ; Roquette d'Orient	Z	PC	NAa	NA	Non	N	Très faible								
Plantaginaceae	Callitriche stagnalis	Callitriche des étangs ; Callitriche des eaux stagnantes	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Brassicaceae	Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	N	Très faible						
Caprifoliaceae	Dipsacus fullonum	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Apiaceae	Daucus carota	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Centaurea jacea	Centaurée jacée (s.l.)	I?;C	RR?	DD	LC	Non	pp	pp	N	Très faible						
Asteraceae	Centaurea scabiosa	Centaurée scabieuse (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Centaurea decipiens	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Caprifoliaceae	Centranthus ruber	Centranthe rouge (s.l.)	Z	AC	NAa	LC	Non	N	Très faible								
Caryophyllaceae	Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Caryophyllaceae	Cerastium fontanum	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Apiaceae	Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Carduus nutans	Chardon penché (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Betulaceae	Carpinus betulus	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fagaceae	Castanea sativa	Châtaignier commun	Z;C	C	NAa	LC	Non	N	Très faible								

Fagaceae	Quercus robur	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fagaceae	Quercus petraea	Chêne sessile (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Amaranthaceae	Chenopodium album	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Cichorium intybus	Chicorée sauvage ; Chicorée amère	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible
Poaceae	Elytrigia repens	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Brassica napus	Chou navet (s.l.)	A;S;C	AC	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Onagraceae	Circaea lutetiana	Circée de Paris	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Cirsium vulgare	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Cirsium arvense	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Cirsium oleraceum	Cirse maraîcher ; Cirse faux épinard	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Ranunculaceae	Clematis vitalba	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Clinopodium vulgare	Clinopode commun (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Boraginaceae	Symphytum officinale	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Cornaceae	Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Nasturtium officinale	Cresson officinal ; Cresson de fontaine	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Lamiaceae	Stachys sylvatica	Épiaire des forêts ;	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

		Épiaire des bois															
Onagraceae	Epilobium parviflorum	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Onagraceae	Epilobium ciliatum	Épilobe cilié	Z	AC	NAa	NA	Non	N	Très faible								
Onagraceae	Epilobium angustifolium	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Onagraceae	Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Orchidaceae	Epipactis helleborine	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp		N	Très faible
Sapindaceae	Acer campestre	Érable champêtre	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Sapindaceae	Acer platanoides	Érable plane	I?;Z	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Sapindaceae	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Euphorbiaceae	Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Euphorbiaceae	Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Poaceae	Festuca rubra	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp		N	Très faible
Poaceae	Phleum pratense	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Poaceae	Avena fatua	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Dennstaedtiaceae	Pteridium aquilinum	Fougère aigle (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Dryopteridaceae	Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								

Rosaceae	Fragaria vesca	Fraisier sauvage	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Oleaceae	Fraxinus excelsior	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Arrhenatherum elatius	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Rubiaceae	Cruciata laevipes	Gaillet croquette	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rubiaceae	Galium album	Gaillet dressé ; Caillie-lait blanc	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rubiaceae	Galium aparine	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Rubiaceae	Galium mollugo	Gaillet mollugine ; Caillie-lait blanc	#	#	#	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	#	#	#	Très faible
Lamiaceae	Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Galinsoga quadriradiata	Galinsoga cilié	Z	C	NAa	NA	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium rotundifolium	Géranium à feuilles rondes	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium dissectum	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium pusillum	Géranium fluet	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium robertianum	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Geraniaceae	Geranium molle	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fabaceae	Lathyrus pratensis	Gesse des prés	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Araceae	Arum maculatum	Gouet tacheté	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Papaveraceae	Papaver rhoeas	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Leucanthemum vulgare	Grande marguerite (diploïde)	I	?	DD	DD	Non	N	Très faible							

Asteraceae	Leucanthemum ircutianum	Grande marguerite (tétraploïde)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Urticaceae	Urtica dioica	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Fagaceae	Fagus sylvatica	Hêtre commun ; Hêtre	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Holcus lanatus	Houlique laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Aquifoliaceae	Ilex aquifolium	Houx	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Inula conyza	Inule conyze	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Iridaceae	Iris pseudacorus	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asparagaceae	Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Juncaceae	Juncus effusus	Jonc épars	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Juncaceae	Juncus inflexus	Jonc glauque	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caprifoliaceae	Knautia arvensis	Knautie des champs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Cyperaceae	Carex sylvatica	Laïche des forêts (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Cyperaceae	Carex pendula	Laïche pendante	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Sonchus arvensis	Laiteron des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Sonchus oleraceus	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Sonchus asper	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Lactuca scariola	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Lamium album	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Lamiaceae	Lamium galeobdolon	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Lamiaceae	Lamium purpureum	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Lapsana communis	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Araliaceae	Hedera helix	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Lamiaceae	Glechoma hederacea	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Plantaginaceae	Linaria vulgaris	Linaire commune	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Convolvulaceae	Convolvulus arvensis	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Convolvulaceae	Convolvulus sepium	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fabaceae	Lotus corniculatus	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fabaceae	Medicago sativa	Luzerne cultivée (s.l.)	I;S;C	C	LC	LC	Non	pp	pp	N	Très faible						
Fabaceae	Medicago lupulina	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Primulaceae	Lysimachia vulgaris	Lysimaque commune ; Herbe aux corneilles	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Matricaria chamomilla	Matricaire camomille	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Matricaria discoidea	Matricaire discoïde	Z	CC	NAa	NA	Non	N	Très faible								
Malvaceae	Malva sylvestris	Mauve sauvage	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Poaceae	Melica uniflora	Mélique uniflore	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Lamiaceae	Mentha aquatica	Menthe aquatique	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								

Euphorbiaceae	Mercurialis annua	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Prunus avium	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Hypericaceae	Hypericum perforatum	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Milium effusum	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Scrophulariaceae	Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Scrophulariaceae	Verbascum nigrum	Molène noire (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Solanaceae	Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Solanaceae	Solanum nigrum	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Primulaceae	Lysimachia arvensis	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Boraginaceae	Myosotis arvensis	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Boraginaceae	Myosotis scorpioides	Myosotis des marais	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Brassica rapa	Navet	C	E?	NAo	NA	Non	N	Très faible							
Betulaceae	Corylus avellana	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Onagraceae	Oenothera biennis	Onagre bisannuelle ; Herbe aux ânes	I	AC	LC	NA	Non	N	Très faible							
Lamiaceae	Origanum vulgare	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Bellis perennis	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Polygonaceae	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Rumex crispus	Patience crépue	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Poa annua	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Poa trivialis	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Poa compressa	Pâturin comprimé	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Poa pratensis	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Asteraceae	Arctium minus	Petite bardane	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Apocynaceae	Vinca minor	Petite pervenche	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Salicaceae	Populus nigra	Peuplier noir (s.l.)	C	AR?	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible
Asteraceae	Picris hieracioides	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Helminthotheca echioides	Picride fausse-vipérine	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Plantago major	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Plantaginaceae	Plantago media	Plantain moyen (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Orchidaceae	Platanthera chlorantha	Platanthère à fleurs verdâtres	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Argentina anserina	Potentille des oies (s.l.) ; Anserine	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Potentilla reptans	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							

Equisetaceae	Equisetum arvense	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Primulaceae	Primula veris	Primevère officinale ; Coucou	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Prunus spinosa	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Poaceae	Lolium perenne	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Ranunculaceae	Ranunculus acris	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Polygonaceae	Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traîlasse	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Resedaceae	Reseda lutea	Réséda jaune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Rubus ulmifolius	Ronce à feuilles d'orme	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Rubus caesius	Ronce bleuâtre	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Rubus fruticosus	Ronce commune	#	#	#	NE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	#	#	#	Très faible
Poaceae	Phragmites australis	Roseau commun ; Phragmite	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rosaceae	Rosa canina	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Salicaceae	Salix babylonica	Saule de Babylone	C	#	NAo	NA	Non	N	Très faible							
Salicaceae	Salix caprea	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Aspleniaceae	Asplenium scolopendrium	Scolopendre ; Langue de cerf	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Scrophulariaceae	Scrophularia auriculata	Scrofulaire aquatique (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Scrophulariaceae	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							

Asteraceae	Jacobaea vulgaris	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Rubiaceae	Sherardia arvensis	Shérardie des champs ; Rubéole	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caryophyllaceae	Silene latifolia	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Brassicaceae	Sisymbrium officinale	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Solidago canadensis	Solidage du Canada ; Gerbe d'or	Z	PC	NAa	NA	Non	A	Très faible							
Asteraceae	Solidago gigantea	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	NAa	NA	Non	A	Très faible							
Asteraceae	Solidago virgaurea	Solidage verge-d'or (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caryophyllaceae	Stellaria holostea	Stellaire holostée	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caryophyllaceae	Stellaria media	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Adoxaceae	Sambucus nigra	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Caprifoliaceae	Symphoricarpos albus	Symphorine blanche ; Arbre aux perles	S;C	AC	NAa	NA	Non	P	Très faible							
Dioscoreaceae	Dioscorea communis	Tamier commun	I	AC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Asteraceae	Tanacetum vulgare	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible							
Malvaceae	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles ; Tilleul à	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							

		feuille en cœur															
Apiaceae	Torilis arvensis	Torilis des champs (s.l.)	I	PC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Apiaceae	Torilis japonica	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fabaceae	Trifolium repens	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fabaceae	Trifolium arvense	Trèfle des champs ; Trèfle pied-de-lièvre	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	N	Très faible						
Fabaceae	Trifolium pratense	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fabaceae	Trifolium fragiferum	Trèfle fraise	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fabaceae	Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat	C	RR	NAo	LC	Non	N	Très faible								
Oleaceae	Ligustrum vulgare	Troène commun	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Erigeron annuus	Vergerette annuelle	Z	AC	NAa	NA	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Erigeron philadelphicus	Vergerette de Philadelphie	A	D	NAo	NE	Non	N	Très faible								
Asteraceae	Erigeron canadensis	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	NA	Non	N	Très faible								
Plantaginaceae	Veronica hederifolia	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC	LC	Non	N	Très faible								
Plantaginaceae	Veronica persica	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	NA	Non	N	Très faible								
Plantaginaceae	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Fabaceae	Vicia cracca	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	N	Très faible								
Vitaceae	Parthenocissus inserta	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	NAa	NA	Non	A	Très faible								

Adoxaceae	Viburnum lantana	Viorne mancienne	I	C	LC	LC	Non	N	Très faible							
-----------	---------------------	---------------------	---	---	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	-------------